ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE du 3 mai au 5 juin 2023

Relative au Projet présenté par EPV 47 en vue de la création d'un parc photovoltaïque

Commune de CHANTECOQ (Loiret)



Rapport du commissaire enquêteur Philippe RAGEY le 27/06/2023

- à Madame le Préfet du Département du Loiret.
- copie au Tribunal Administratif d'Orléans

SOMMAIRE

PRÉ	AMBULE – LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	3
1.1. 1.2. 1.3. 1.4.	LE PROJET Le choix du site et localisation Nature et caractéristiques du projet Les installations Le plan de masse L'exploitation	5 5 5 5 6 7
2.1.2.2.2.3.2.4.	LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE Contenu du dossier mis à disposition Analyse du dossier mis à disposition Les avis des PPA et services: LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI	8 9 10 10 10
3.1.	L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE Le cadre de l'enquête Le cadre réglementaire	14 15 16
4.1. 4.2. 4.3. 4.4.	DÉROULEMENT ET ORGANISATION DE L'ENQUÊTE Contacts préalables Les modalités de l'enquête : L'information de la population Le recueil des observations de la population : Le Procès-verbal de synthèse	18 18 18 18 19 20
6.	PIECES ANNEXES	27

PRÉAMBULE - LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Les engagements pris dans le cadre du paquet Énergie - Climat au niveau Européen, et du Grenelle Environnement au niveau national, placent la lutte contre le changement climatique et le développement des énergies renouvelables au premier rang des priorités La France doit plus que doubler sa production d'énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs.

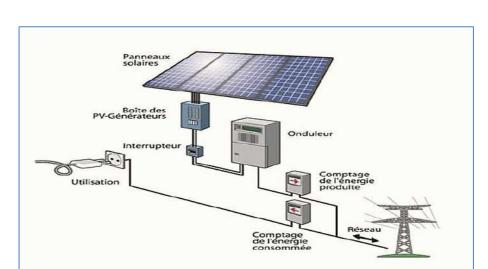
Ce développement des énergies renouvelables devra être réalisé dans des conditions de haute qualité environnementale. Ainsi il conviendra de respecter la biodiversité, le patrimoine, le paysage, la qualité des sols, de l'air et de l'eau et de limiter les conflits d'usage avec les autres activités socio-économiques.

Parmi les filières renouvelables, l'énergie solaire photovoltaïque s'est vu attribuer des objectifs ambitieux. Si la priorité est donnée à l'intégration des équipements photovoltaïques aux bâtiments, la réalisation d'installations solaires au sol est également nécessaire pour assurer un développement rapide de la filière. Ces installations devront être construites de façon organisée, notamment dans le cadre des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie prévu par la loi portant engagement national pour l'environnement.

Les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) traduisent la volonté du gouvernement en faveur d'un développement sans précédent des énergies renouvelables électriques:

«...Le Gouvernement veillera à ce que les projets respectent la biodiversité et les terres agricoles et forestières, en privilégiant l'utilisation de friches industrielles, de délaissés autoroutiers, de terrains militaires ou encore la solarisation de grandes toitures, qui deviendra

Philippe RAGEY – Rapport – Enquête publique n° E23000039 / 45 CHANTECOQ



LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Les modules photovoltaïques transforment la lumière du soleil en électricité sans aucun mouvement, bruit ou apport de matière supplémentaire (carburant ou encore eau). Plusieurs postes de transformations, accueillant les onduleurs et les transformateurs, sont répartis sur l'ensemble du site.

Le courant continu produit par les panneaux photovoltaïques est converti en courant alternatifs grâce aux onduleurs et la tension alternative basse tension (BT - environ 300 volts) est transformée en tension alternative haute tension (HTA - 20kvolts) grâce aux transformateurs, pour l'iniecter sur le réseau HTA.

Le poste de livraison fait la jonction entre la centrale de production et le réseau public d'électricité. Il intègre les compteurs permettant la facturation de l'électricité produite au distributeur.

Pour le projet photovoltaïque de Chantecoq :

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire reprend ces orientations que l'on retrouve aussi avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Gâtinais Montargois.

Les modules choisis pour le projet photovoltaïque de Chantecoq utiliseront la technologie du silicium monocristallin. A noter que les panneaux solaires polycristallins ont un rendement inférieur à celui des panneaux monocristallins qui eux sont plus coûteux à la fabrication mais qui s'avèrent plus intéressants sur des centrales de surface moindres comme ici.

Les structures seront constituées de pieux et de rails sur lesquels les panneaux sont fixés. Ceux-ci seront orientés vers le sud avec une inclinaison de 25° et seront situés à 1 m du sol en partie basse et à 3,012 m en partie haute.

1. LE PROJET

1.1. Le choix du site et localisation

La zone concernée est de 11.65 ha (anciennement la parcelle YA 28), divisée en :

- Parcelle YA 35, en partie couverte de graviers de 4.51 ha;
- Parcelle YA 36, terre et friches, supportant le projet est de 7.12 ha.

Le choix du site est justifié :

- la nature du terrain admis comme délaissé autoroutier, qu'il n'y aura pas de consommation de terres agricoles
- par la maîtrise foncière (Vinci),
- le fait que la commune de Chantecoq soit à dominance agricole, sans population humaine à moins de 220 mètres.
- le niveau d'ensoleillement et
- les possibilités de raccordement au poste source de Courtenay.
- La compatibilité avec les documents supérieurs



Situation du projet sur le territoire de la commune de Chantecoq

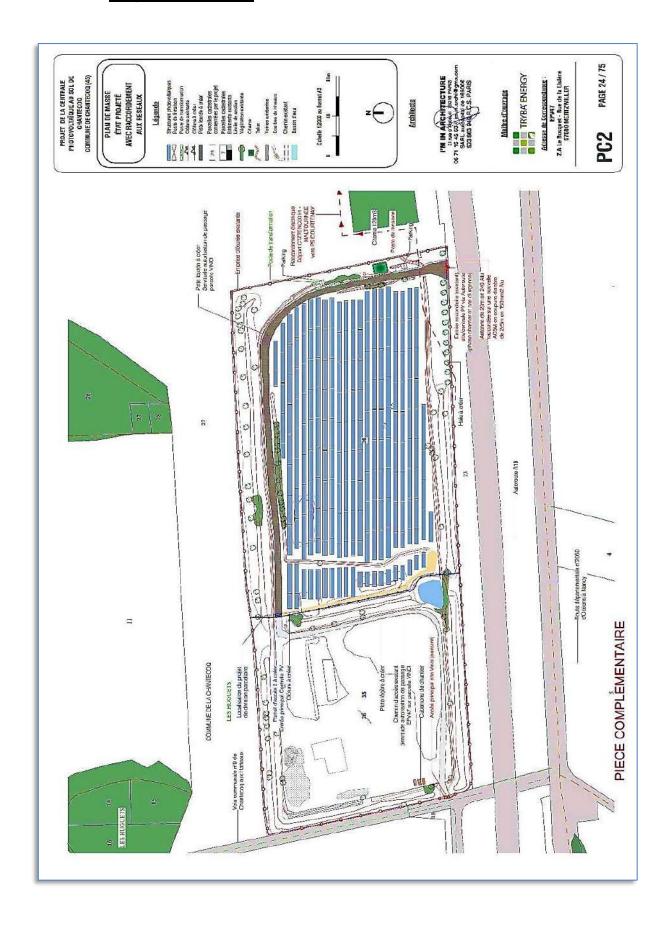
1.2. Nature et caractéristiques du projet

Le projet, porté par la société EPV 47, concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête installée de 5,335 MWc, pour une production d'électricité Le projet s'implante sur un emplacement réservé se trouvant être des terres agricoles, non exploitées depuis 2006, après avoir servi comme plateforme lors de la construction de l'autoroute. C'est un délaissé autoroutier, couvert pour partie de graviers et de friches.

1.3. <u>Les installations</u>

- 184 tables photovoltaïques composées de 52 (2V26) modules ;
- 28 tables photovoltaïques composées de 26 (2V13) modules ;
- Construction d'un poste de transformation et de livraison de 24.20 m² H 2.50 m;
- Construction d'un poste de transformation de 14.25 m² H 2.50 m;
- Construction d'une citerne de 120m3, lutte contre incendie.

1.4. <u>Le plan de masse</u>



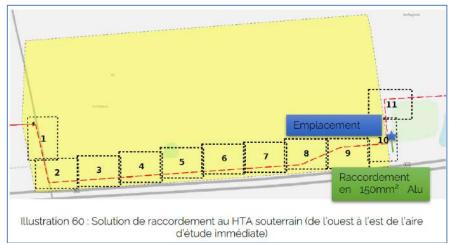
1.5. <u>L'exploitation</u>

1.5.1. Les phases chantier

La durée totale du chantier sera de 6 à 8 mois.

La préparation du site est prévue sur une durée de 2 mois. La phase de montage des structures photovoltaïques est prévue pour durer 3 mois et la phase de raccordement électrique est prévue sur 2 mois.

A noter que les travaux de préparation nécessiteront un débroussaillage de quelques arbustes présents sur site et conformément à l'arrêté préfectoral n° 2012128-0012 du 7 mai 2012 portant réglementation de l'entretien du broyage de haies et végétaux ligneux sur pied, ces opérations seront réalisées en dehors de la période du 15 mars au 31 juillet.



Raccordement au réseau HTA souterrain existant (en pointillé rouge): Pose de 15 mètres de 3x150mm². Aluminium entre l'emplacement provisoire du PDL et le réseau souterrain existant.

Les câbles électriques AC/DC et HT seront enterrés dans des tranchées d'une profondeur variant de 0,6 à 0,9 m. Le raccordement au réseau public de distribution d'électricité, sera la dernière étape avant la mise en service.

1.5.2. Le suivi

Les opérations d'entretien et de maintenance préventive seront confiées en priorité à des entreprises locales. Celles-ci seront réalisées régulièrement et en moyenne deux opérations de maintenance seront conduites chaque année :

Détection des défectuosités, câbles électriques, surface des panneaux, clôtures et caméras de vidéo-surveillance

Les opérations de nettoyage des modules se feront de manière naturelle par l'eau de pluie. Néanmoins, un nettoyage sera réalisé tous les 2 ans environ par une société extérieure.

1.5.3. La durée de vie

La durée de vie programmée de la centrale photovoltaïque est de 30 ans minimum, toutefois le rendement des panneaux pourra permettre de poursuivre l'exploitation jusqu'à 10 ans de plus.

Le contrat d'achat avec EDF de l'énergie photovoltaïque produite est prévu sur une durée de 20 ans.

Les panneaux solaires seront sous garantie constructeur sur une durée de 10 ans.

1.5.4. Le démantèlement

A l'échéance de la période d'exploitation, la centrale photovoltaïque sera entièrement démontable et ainsi à l'issue de la phase d'exploitation, le terrain sera rendu dans un état comparable à l'état actuel sans endommager le confinement argileux en place en partie sud-est.

La plupart des matériaux peuvent être recyclés, les modules sont également recyclés en vue d'une réutilisation dans l'industrie photovoltaïque



SOREN est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.

2. LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le dossier présenté à l'enquête publique a été conçu et réalisé par divers intervenants :

Le maître d'ouvrage :	TRYBA' ENERGY
Le permis de construire :	I'M IN ARCHITECTURE TRYBA® ENERGY
L'étude d'Impact Environnemental :	anova 🖔
La mise en compatibilité du PLUi :	3CBO Trois rivières Un territoire Communauté de Communes Ciéry Betz Ouanne

2.1. Contenu du dossier mis à disposition

Avis d'er	nquête publique							
	•	aration projet - parc photovoltaïque Chantecoq						
	Pièces Administratives	Formulaire de demande de Permis de Construire Bordereau de dépôt des pièces jointes Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions Certification d'Urbanisme Extrait K-BIS EPV47 Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet						
PC 1	Plans de situation du projet	Localisation générale du projet Vue aérienne Plan cadastral du foncier concerné par le projet						
PC 2	Plans de masse des constructions	Plan topographique – état existant Plan de masse - état projeté Plan de masse du projet avec vue aérienne Emprises du projet au 1/1000ème						
PC 3	Plans en coupe du terrain et de la construction	Plan de localisation des coupes AA' et BB' Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA' Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB' Vue en coupe d'une table photovoltaïque Vue en coupe du poste de transformation Vue en coupe d'un poste de livraison						
PC 4	Notice décrivant le terrain et pr	ésentant le projet et ses aménagements						
PC 5	Plans des façades et des toitures	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 52 panneaux Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 26 panneaux Vue des façades du poste de livraison Vue des façades d'un poste de transformation Vue des façades du portail et de la clôture Vue des façades d'une citerne						
PC 6	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	Plan de localisation des points de vues photographiques Photomontage						
PC 7	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	Plan de localisation du point de vue photographique Photographie						
PC 8	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	Plan de localisation du point de vue photographique Photographie						
PC 11	Étude d'impact	(voir .2.2.2 ci-dessous)						
	Résumé non technique							
PC 32	Plan de division du terrain	Document d'arpentage Extrait cadastral						
Les avis		Maire de Chantecoq ENEDIS DRAC Service national ingénierie aéroportuaire SDIS Direction de la sécurité aéronautique Chambre d'Agriculture MRAe (absence d'avis)						

Notice Déclaration de projet emportant mise en compatibilité de PLUi						
	Avis MRAE 26 08 2022					
Les avis	PV PPA Chantecoq 27 09 2022					
	CDPENAF DP MECDU projet photovoltaïque					

2.2. Analyse du dossier mis à disposition

J'ai procédé à une analyse exhaustive du dossier objet de l'enquête publique unique relative au projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Chantecoq au lieu-dit « les Huguets »,

J'ai choisi de reprendre les points qui m'ont paru essentiels à sa compréhension :

2.3. Les avis des PPA et services:

- Mr. Le maire de Chantecoq est favorable sans prescriptions, taxe d'aménagement à 5%.
- <u>Le SDIS</u> émet de multiples prescriptions, en particulier sur les conditions d'accès et de circulation sur site des engins de secours (des non-conformités à gérer sur l'ouverture des portails). Depuis l'autoroute mais ce n'est pas prévu. A noter que les panneaux les plus éloignés depuis une voie seront à plus de 150 m, soit au-dessus les limites autorisées mais l'isolement de la centrale limite les enjeux.
 - Rappel sur la consultation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'incendie est consultable :
 - https://sdis45.com/le-reglement-departemental-de-defense-exterieure-contre-lincendie-du-loiret/
 - https://www.sdis45 > EN PRATIQUE>VOS DEMARCHES, NOUS SERVICES
- <u>Pour La CDPENAF</u> (La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), vise à préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers et à réduire l'impact des documents de planification et de l'aménagement opérationnel sur ces espaces),
 - Le terrain, délaissé autoroutier a subi une forte anthropisation, et ne présente plus aucun potentiel agronomique. Lors de la séance du 8 juillet 2022, elle se positionne comme favorable au projet.
 - (A noter que le 30 juillet 2020, la CDPENAF avait prononcé un avis défavorable : « considérant que le projet ne permettra plus un retour de ces terrains à l'agriculture.) »
- La Chambre d'Agriculture du Loiret rejoint la CDPENAF sur ses conclusions actuelles.
- MRAe. Absence constatée d'avis sur la demande de permis de construire. Elle s'exprimera sur la mise en compatibilité du PLUi.
- ENEDIS signale que l'extension du réseau n'est pas à charge de la CCU ou EPCI.
- Service national ingénierie aéroportuaire et Direction de la sécurité aéronautique n'émettent pas d'objections.
- <u>La DRAC</u> (Direction régionale des Affaires Culturelles Service de l'Archéologie) est réputée favorable en l'absence de réponse dans le délai de 2 mois.

2.4. <u>LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</u>

Le demandeur est la société EPV 47 N° SIRET 83517749400027 EPV 47 - TRYBA ENERGY (SARL) ZA Le Bosquet – rue de la Lumière – 67580 MERTZWILLER

La Direction Départementale des Territoires du Loiret instruit la demande de permis de construire. Le permis sera accordé ou non par le Préfet de département du Loiret, au titre de la réglementation en matière de production d'électricité.

2.4.1. L'étude d'impact environnementale

Le cadre juridique :

Le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Chantecoq est soumis à étude d'impact environnemental systématique avec enquête publique suivant la rubrique n°30 du décret du 11 août 2016. Il s'agit en effet d'une installation au sol d'une puissance totale de 5,535 MWc, supérieure au seuil de 250 kWc. Le contenu de l'étude impact est régi par le décret n°2016-1110 du 11 août 2016.

Les seules surfaces imperméabilisées sont uniquement l'emprise au sol des pieux qui soutiennent les tables photovoltaïques et des postes de transformations et livraison, soit moins de 0.1% de la surface totale du projet. Ainsi le projet n'est pas soumis à la Loi sur l'Eau pour la rubrique 2.1.5.0 en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du Code de l'Environnement.

Le terrain n'est plus affecté à une activité agricole depuis 2009, et la surface prélevée sera inférieure à 5 ha. (Seuil maintenu en région centre-Val de Loire). Le projet n'est donc pas concerné par la réalisation d'une étude préalable sur les mesures de compensation collective mentionnée à l'article D112-1-18 du Code Rural et de la pêche maritime.

Le contenu :

Conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, le contenu du présent dossier est « proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projeté et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement et la santé humaine », il présente notamment :

- La présentation des principales caractéristiques du projet et de son contexte ;
- l'état actuel de l'environnement ;
- les aspects pertinents de l'état actuel dénommé « scénario de référence»;
- leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ;
- l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet ;
- La description des incidences notables du projet sur l'environnement et la santé humaine :
- La présentation des mesures et des modalités de suivi des mesures ;
- Les méthodes utilisées pour la réalisation de l'étude d'impact ;
- Le résumé non technique.

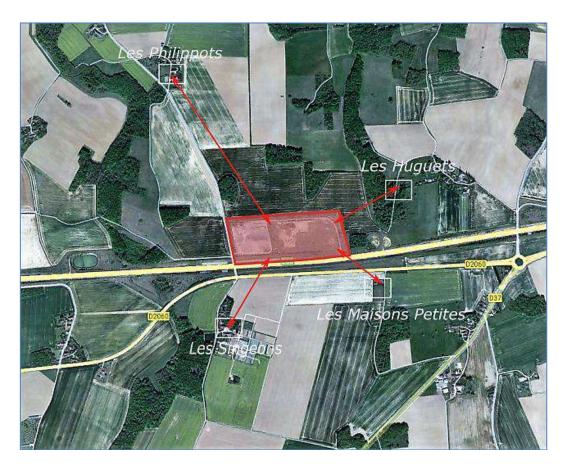
En conclusion :

Le projet est appuyé sur l'étude d'impact et l'étude paysagère. Les enjeux identifiés sont modérés pour la biodiversité et l'étude n'intercepte aucun zonage d'inventaire ou de protection relatif à la biodiversité, le site Natura 2000 le plus proche est à environ 1 km. Concernant la faune et la flore, les études ont été menées a des périodes représentatives des cycles biologiques et sont donc crédibles.

La vue d'ensemble est d'un habitat artificialisé sans valeur patrimoniale. Il est constaté dans les zones périphériques, quelques habitats aquatiques humides et herbacées mais néanmoins en dehors du périmètre de l'installation des panneaux photovoltaïques. Il est admissible que l'incidence résiduelle sera faible à modérée.

Le résumé non technique permet à tous d'appréhender facilement et de façon synthétique les opérations de cette étude et la nature des conclusions.

À noter qu'un aménagement paysager est prévu pour réduire la jeune la gêne et le risque d'éblouissement des automobilistes empruntant l'autoroute A9 et la D2060. Ces plantations devraient également réduire la visibilité des panneaux photovoltaïques depuis les habitations les plus proches.



Il n'y a pas d'habitation ou de siège d'exploitation agricole à moins de 200 m.

2.5. LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI

2.5.1. Le contexte

Chantecog est une des 23 communes de la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO).

L'ensemble est régie par le PLUi établi le 20 mai 2013, il est actuellement en révision. Néanmoins, le recours à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi reste la meilleure procédure à mettre en œuvre sans attendre la future approbation de celui-ci.

Le projet de création du parc photovoltaïque aux lieux-dits « Les Huguets », ne peut être autorisé par les dispositions du PLUi de la 3CBO en l'état.

Deux raisons principales s'opposent à la réalisation du projet :

- Le site est classé en zone agricole. Dans cette zone le règlement du PLUi interdit les constructions à vocation industrielle.
- Il se situe sur un emplacement réservé en Zone A actuellement en vigueur dans le PLUi. (fuseau de l'autoroute).

2.5.2. La procédure

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est régie par l'article L.300-6 et L.153-54 et suivants du Code de l'urbanisme depuis la loi d'orientation pour la ville du 1er août 2003.

La 3CBO s'est prononcé sur l'intérêt général du projet, ce qui constitue la condition sine qua non de mise en œuvre de la mise en compatibilité d'un PLU par une déclaration de projet.

2.5.3. La notice de déclaration de projet

Elle est reprend le descriptif du projet, son caractère d'intérêt général et l'environnement de son implantation.

La mise en compatibilité, la description des grandes orientations de la mise en compatibilité du document d'urbanisme dans le respect du PADD.

Elle comprend également l'ensemble des pièces modifiées, (plan de zonage et règlement écrit) qui intégreront le PLUi. En particulier, l'introduction du secteur Npv aura pour unique vocation d'accueillir les équipements liés à l'implantation et l'exploitation des installations photovoltaïques au sol.

Les incidences de la mise en compatibilité du PLU sur l'environnement sont exposées, les différents enjeux ainsi que leur cartographie et leur niveau. Les mesures d'évitement les mesures de réduction ou de compensation et d'accompagnement viennent compléter l'exposé.

Il convient de retenir que Les impacts résiduels du projet sur la faune et la flore sont estimés à « non significatifs » à « faibles », et qu'aucune mesure de compensation n'est nécessaire.

2.5.4. Les avis des PPA et services:

- MRAe. 26 aout 2022. Expression d'avis sur le dossier, ses composantes, les enjeux, la prise en compte de l'environnement les plans et documents, et non sur le projet.
 - 1. La procédure de mise en compatibilité du PLUi aurait pu être menée en même temps que celle du PLUi.

- 2. Constat de l'évolution de la zone agricole (zone A) concernée par le projet vers un secteur naturel « Npv ». pour 7.8 ha.
- 3. Sur la qualité de la notice explicative et de l'évaluation environnementale :
 - Le choix du site qualifié de délaissé autoroutier peut se justifier, néanmoins la recherche d'autres sites dégradés n'apparaît pas comme l'impose le code de l'environnement.
 - La référence aux documents cadre est diffuse et les orientations et objectifs du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) méritaient d'être reprises.
 - De même pour les éléments du SCoT du Gâtinais Montargois.

Il en résulte que pour l'autorité environnementale, le projet aura un impact positif lié à la production d'énergie renouvelable et que le choix d'un site dégradé à faible sensibilité environnementale paraît tout à fait adapté.

- <u>La CDPENAF</u> confirme la notion d'intérêt général. Que ce projet contribue à atteindre des objectifs nationaux régionaux et locaux en termes de production d'énergie renouvelable et d'émissions de gaz à effet de serre. Elle émet un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLUi et les modifications des documents qui s'imposent.
- Analyse conjointe avec les Personnes Publiques Associées
 Une simple réunion d'examen conjoint a eu lieu le 17 octobre 2017 conformément au Code de l'Urbanisme (article L.153-5420)

3. L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'ENQUÊTE

L'enquête publique unique traite de la demande de permis de construire déposée par la société EPV 47 (filiale du groupe TRYBA ENERGY) en vue de la déclaration de projet pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol située sur le territoire de la commune de CHANTECOQ (Loiret) emportant mise en compatibilité du P.L.U.i. de la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne.

- Le permis de construire a été déposé en mairie de Chantecoq le 21/03/2022, sous le n° PC 045 073 22 00001, pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports d'une puissance électrique d'environ 5531.76 kWc.
- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi. Au plan local d'urbanisme intercommunal actuel, le projet est situé en zone agricole, laquelle n'admet pas la création d'un parc photovoltaïque.

En application de l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme, l'enquête publique d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan.

L'enquête a lieu dans les formes prescrites par les articles R123-1 à R 123-27 du code de l'environnement.

La procédure est conduite par la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) et le projet est soumis à enquête publique selon les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.104-1, L.104-2, L.153-52 à L.153-55, L.300-6, L.422-1, L.422-2, R.421-1, R.153-15-2, R.153-6-2, R.423-32, R.423-57 et R.423-58.

L'enquête publique unique fait l'objet d'un registre d'enquête unique, d'un rapport unique du commissaire enquêteur mais des conclusions motivées séparées au titre du permis de construire d'une part et de la mise en compatibilité du plan local intercommunal (PLUi) d'autre part.

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET PROCÉDURES

A la différence des parcs éoliens, les centrales photovoltaïques ne relèvent pas du régime des ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement). Elles sont soumises à un permis de construire délivré par le Préfet (Article R.421-1 et R.422-2 du Code de l'Urbanisme) et à une évaluation environnementale systématique, en fonction de leur puissance nominale.

La puissance totale installée sera d'environ 5,535 MWc, pour une production annuelle estimée à environ 6 600 MWh.

Du point de vue réglementaire, la puissance installée étant supérieure à 250kWc, l'étude d'impact et l'enquête publique sont rendues obligatoires pour les installations photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure à 250 KWc par le décret du 19 novembre 2009.

Le projet est donc soumis à évaluation environnementale systématique avec enquête publique au titre de la rubrique n°30 du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement. Le contenu de l'étude impact est régi par le décret n°2016-1110 du 11 août 2016.

3.1. <u>Le cadre de l'enquête</u>

Le projet se situe sur la commune de Chantecoq au lieu-dit « Les Huguets », Chantecoq compte environ 500 habitants,

C'est un village situé à l'est du Département du Loiret, dans la vallée de la Cléry. Son territoire s'étend sur 1 573 ha principalement affectés à l'agriculture. Il est segmenté par 3 axes routiers :

- la RD 32 qui assure la liaison Courtenay à Ferrières
- l'autoroute A19, qui permet une interconnexion entre l'A10, l'A77, l'A6 et l'A5.
- la RD 2060. reliant Montargis (45) à Sens (89).

Chantecoq est une des 23 communes de la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO).



La commune de Chantecoq est sous l'influence proche et directe de la commune de Courtenay, ville la plus importante et la plus proche.

L'aire du projet se trouve à environ 2,8 km des centre-bourg de Chantecog et de Saint Hilaire les Andrésis. Elle se trouve à 5,3 km du centre bourg de Courtenay.

La commune de Chantecoq intègre le périmètre du Gâtinais Montargois. Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) a été approuvé le 1er juin 2017.

A l'appui du Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) sur le Montargois-en-Gâtinais, le SCoT préconise l'étude et le développement lorsque c'est possible, des énergies renouvelables (solaire, éolien, bois énergie, géothermie...). » - extrait du DOO du SCoT.

Le PLUiH de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne est en cours d'élaboration. L'option a été prise de recourir à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi actuel, ceci est présentée comme la meilleure option pour ne pas attendre sa future approbation.

3.2. Le cadre réglementaire

Partie législative du Code de l'Environnement

Les articles L123-1 à L122-16, L421-1 et suivants, L424-1 et suivants, L553-2 à L553-4, définissent le champ d'application l'objet de l'enquête publique

Partie réglementaire du Code de l'Environnement

les articles R122-1 à R122-6 (étude d'impact), les articles R123-1 à R 123-23 (articles régissant également l'enquête publique)

Selon le tableau annexé à l'article R 122-2 du code de l'environnement, le projet relève de la rubrique 30 qui prévoit que les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installée au sol dont la puissance est égale ou supérieure à 250 KW sont soumis à l'autorisation environnementale obligatoire (décret N°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

L'annexe 1, les articles R123-1, R 423-32, R 423-57 et R423-58 définissent et précisent le champ d'application, l'objet de l'enquête publique ainsi que sa procédure. Ils précisent également son déroulement, la composition du dossier d'enquête, l'autorité organisatrice, la désignation du commissaire enquêteur, la publicité de l'enquête, la publicité du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui doivent préciser si elles sont favorables ou non à l'opération.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAERT) a été introduit par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 à l'article L229-26 du Code de l'Environnement.

3.2.1. L'arrêté préfectoral en date du 3 avril 2023,

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique relative à :

- la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Chantecog.
- La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal présenté par la communauté de communes de la Cléry du Betz et de l'Ouanne.

3.2.2. Décision de désignation du commissaire enquêteur

La Présidente déléguée du Tribunal Administratif par décision du 20 mars 2023 m'a désigné en qualité de Commissaire enquêteur figurant sur la liste d'aptitude des Commissaires Enquêteurs du Loiret.

3.2.3. Le permis de construire

S'agissant d'un ouvrage de production d'énergie destiné à la revente, l'autorité compétente pour la délivrer le permis de construire et le Préfet en application des articles L 422-2, R422-2 et R 421-9 du code de l'urbanisme (en l'occurrence ici Madame le Préfet du Loiret).

3.2.4. Évaluation environnementale et enquête publique

Le Code de l'Environnement prévoit que la réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux exécutés par des personnes publiques ou privées est précédée d'une enquête publique lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement.

4. DÉROULEMENT ET ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

L'arrêté préfectoral du 3 avril 2023 précise en particulier les conditions et les règles du déroulement de l'enquête. L'enquête publique unique a été ouverte du 2 mai 2023 au 5 juin 2023 inclus, soit pendant 35 jours consécutifs. La mairie de CHANTECOQ est le siège de l'enquête.

4.1. <u>Contacts préalables</u>

Dès qu'informé de ma désignation, j'ai rencontré Mme. Gault, Rédactrice au pôle aménagement et urbanisme (Préfecture du Loiret) afin de parapher les exemplaires du dossier d'enquête destinées à la mairie de Chantecoq et au siège de la 3 CBO, et récupérer l'exemplaire du dossier d'enquête me revenant.

J'ai sollicité EPV47 après avoir pris succinctement du dossier. Mon interlocutrice Mme. Cécile Miquel (cheffe de projets photovoltaïques) m'a conseillé dès lors de traiter avec Mr. Anthony Mauvé, en charge du dossier à la 3CBO. Dans la pratique, j'ai évoqué le dossier avec lui lors de ma première permanence le 10 mai 2023 au siège de la CBO.

J'ai appris plus tard que Mme. Cécile Miquel quittait la société EPV47, remplacée par Mr. Thomas Brunet-Manquat.

J'ai effectué une visite sur le terrain d'assiette avant ma permanence le 25 mai 2023 en mairie de Chantecoq.

4.2. <u>Les modalités de l'enquête :</u>

Il a été convenu avec la préfecture que je tienne 2 permanences en mairie de Chantecoq et 2 permanences au siège de la 3 CBO.

Ainsi je me suis tenu à la disposition du public au cours des 4 permanences prévues :

En mairie de Chantecog:

- le samedi 13 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 25 mai 2023 de 14h00 à 17h00

Et au siège de la 3 CBO:

- le mercredi 10 mai 2023 de 14h00 à 17h00.
- Le lundi 5 juin 2023 de 9h00 à 12h00.

4.3. <u>L'information de la population</u>

L'ensemble des pièces du dossier soumis à l'enquête (support papier et numérique) était consultable en mairie de CHANTECOQ et au siège de la CBO où le public pouvait en prendre connaissance aux jours et heures habituelles des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, paraphé par moi.

Et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret :

(https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-l.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques).

Le public pouvait solliciter des informations sur le dossier auprès de la société EPV47 67580 MERTZILLER 03.88.90.52.56 contact@tryba-energy.com

La 3CBO (service urbanisme habitat) 02.38.28.07.06 urbanisme@3cbo.fr

4.3.1. La publicité légale

La publication d'un avis portant à la connaissance de la population l'ouverture et les modalités de l'enquête a été faite dans 2 journaux régionaux dans les 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et au cours de la première semaine d'enquête.

*1ière parution		
	LA REPUBLIQUE DU CENTRE	12/04/2023
С	L'ÉCLAIREUR DU GÂTINAIS	12/04/2023
o2ième parution		
р	LA REPUBLIQUE DU CENTRE	3/05/2023
ľ	L'ÉCLAIREUR DU GÂTINAIS	3/05/2023

*les parutions en annexe.

4.3.2. L'affichage public

L'affichage d'enquête publique a été réalisé dans les délais légaux et maintenu jusqu'à la fin de l'enquête à la mairie et sur les panneaux de la commune, de la 3 CBO et sur site. Le maître d'ouvrage a fait afficher sur le terrain l'avis d'enquête au format A2, selon les dispositions réglementaires applicables. Le constat d'huissier atteste des affichages prévus.





Photos prises le 25 mai 2023.

4.3.3. La clôture de l'enquête

A l'issue de l'enquête, respectivement, le Maire de Chantecoq et le Président de la 3 CBO ont clos les registres d'enquête car mes permanences ne coïncidaient pas avec la fin de l'enquête publique unique.

4.4. Le recueil des observations de la population :

L'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur. Les dispositions matérielles sur les lieux de permanences étaient satisfaisantes. L'enquête s'est terminée le lundi 5 juin 2023 à 17h00.

4.4.1. Le bilan quantitatif : la mobilisation de la population :

ENQUETE PULBLIQUE UNIQUE	Personnes	Observations écrites					
(2/05/2023 au 5/06/2023)	reçues	Registre	Courriers	Mails			
Chantecoq:							
- Samedi 13 mai 2023	0	0	0				
- Jeudi 25 mai 2023	0	0	0				
Siège de la 3CBO :							
- Mercredi 10 mai 2023	0	0	0				
- Lundi 5 juin 2023							
Sur le site de la Préfecture				1			
Ensemble des observations				1			

4.5. <u>Le Procès-verbal de synthèse</u>

Le procès-verbal de synthèse fourni le 9 juin 2023 par moi, la société EPV 47 y a répondu le 14 juin 2023. (échanges téléphoniques et numériques). Outre le constat navrant de l'absence de fréquentation de la population lors de l'enquête publique unique, j'ai formulé diverses interrogations dans le but d'affiner mes conclusions et avis sur le projet.

4.5.1. L'observation de l'entreprise COLAS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département du Loiret.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,



Gérard ROLLIN Chef de service commercial Eolien et Solaire

Le commissaire enquêteur :

Que pensez-vous de cette « observation » et de l'argumentaire employé, à savoir - 6 personnes pendant 3 mois environ.

Réponse de EPV 47 :

Tout d'abord l'observation de l'entreprise COLAS est fondée dans la mesure où lors de la sélection des entreprises partenaires pour la réalisation de la construction de la centrale, les entreprises locales sont systématiquement consultées. Par ailleurs, en raison de leur proximité au chantier, les entreprises locales sont souvent en mesure de formuler des offres très compétitives et sont donc souvent retenues pour la mission.

Lors de la phase d'exécution du projet, une définition précise des besoins en termes de terrassement, plateforme et réseaux sera exprimée et permettra à l'entreprise COLAS et à toute autre entreprise intéressée de se positionner.

Le commissaire enquêteur :

La société COLAS est implantée localement mais aussi, leader mondial de la construction d'infrastructures de transport. Il suffit de parcourir leur site dédié pour s'en convaincre :

https://www.colas.com/fr/media/communiques/resultats-du-1er-trimestre-2023

Carnet de commandes

« Le carnet de commandes à fin mars 2023 atteint le niveau record de 13 milliards d'euros, en hausse de 8% sur un an et de 10% à change constant et hors principales acquisitions et cessions.

Le carnet en France métropolitaine (3,7 milliards d'euros) est en hausse de 11% sur un an.

Le carnet à l'international et Outre-mer (9,2 milliards d'euros) est en hausse de 6% sur un an (+9% à change constant et hors principales acquisitions et cessions). Cette hausse est principalement portée par Colas Rail avec notamment le métro d'Abidjan en Côte d'Ivoire pris en carnet au 1er trimestre 2023 pour environ 330 millions d'euros.

L'international et Outre-mer représente 71% du carnet de commandes total de Colas, à comparer à 72% fin mars 2022 ».

Dans ces conditions, j'ai du mal à comprendre leur démarche sur ce projet, certes intéressant mais de taille bien modeste.

Cette « observation » m'apparaît tout simplement hors sujet et opportuniste, d'autant qu'à l'évidence, la société COLAS sera sollicitée, ce qu'elle sait parfaitement d'ailleurs. Faire valoir l'emploi de 6 personnes pendant 3 mois ne présente aucun intérêt, ce n'est qu'une élucubration, sauf à déjà connaître le cahier des charges...

En d'autres termes cela veut dire que mon avis sur le projet pourrait avoir une incidence sur l'emploi ou le non-emploi de 6 personnes pendant 3 mois, c'est un chantage à l'emploi envers un commissaire enquêteur. Attitude anormale!

4.5.2. Mes observations et questions :

Question 1 : Vous écrivez : « La commune de Chantecoq possède sur son territoire un délaissé autoroutier que la collectivité a décidé d'exploiter... » Est-ce bien la commune de Chantecoq qui est à l'origine du projet ?

Réponse de EPV 47 :

Les parcelles correspondant à l'emprise du délaissé autoroutier sont la propriété de la société ARCOUR (une filiale de VINCI autoroute). L'initiative du projet émane donc de ARCOUR qui a publié un appel d'offre auquel la société EPV 47 a répondu et a été désignée lauréate du marché.

Dans le dossier d'étude d'impact sur l'environnement il est effectivement mentionné que « la commune de Chantecoq possède sur son territoire un délaissé autoroutier que la collectivité a décidé d'exploiter... » Cette déclaration renvoi à la volonté de la commune de Chantecoq de voir se développer sur son territoire des projets de transition énergétique.

Le support de la commune a été un élément déterminant durant les phases d'études précédent la demande de dépôt de permis de construire, notamment au travers de la démarche de mise en comptabilité du document d'urbanisme qui est portée par la commune de Chantecoq.

Le commissaire enquêteur :

Je regrette de n'avoir pu rencontrer le Maire de Chantecoq lors de mes deux permanences en mairie,

Au-delà de la volonté de la commune, c'est plus le SRADDET de la région Centre-Val de Loire et aussi le SCoT du Gâtinais Montargois qui trouvent là leurs déclinaisons.

A noter la démarche vertueuse et l'objectif de Vinci :

« Vinci Autoroutes recouvre ses terrains de parcs photovoltaïques :

Chez Vinci Autoroutes, on appelle ces terres les "délaissés autoroutiers". Du foncier inutilisé qui va donc être transformé en parc photovoltaïque »

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/ce-que-l-on-sait-des-projets-de-panneaux-solaires-installes-sur-les-autoroutes-2743358.html

La Communauté de Communes de Cléry, du Betz et de l'Ouanne porte la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi.

Question 2 : De multiples chiffres apparaissent dans le dossier et l'ensemble devient confus. Quelles les dimensions définitives du projet :

- L'emprise totale du projet soumis au permis de construire ;
- L'emprise totale de la centrale photovoltaïque ;
- L'emprise des panneaux photovoltaïques au sol ;
- L'emprise totale engrillagée (Est-il bien nécessaire de clore l'ensemble) ?
- Etc.

Réponse de EPV 47 :

Le site projet pour l'implantation de la centrale photovoltaïque se situe sur la parcelle YA 28 d'une superficie totale d'environ 11,65 HA.

Toutefois la société ARCOUR (filiale de VINCI) propriétaire de la parcelle souhaite conserver la jouissance d'une partie de la parcelle, la partie ouest, et a donc restreint la zone exploitable en photovoltaïque à la partie est. Une division cadastrale est en cours pour créer une parcelle YA 28 b correspondant à l'emprise du projet de centrale photovoltaïque au sein de la parcelle YA 28.

Il est à noter que l'ensemble de la parcelle YA 28 est déjà clôturée (clôture en rouge sur les plans du dossier PC) et que seule une clôture (en bleue sur les plans du dossier PC) visant à instaurer la séparation entre la future parcelle YA 28 b et YA 28 est prévue.

En conséquence, et pour reprendre précisément la question les dimensions définitives du projet sont les suivantes :

- Emprise totale du projet soumis à permis de construire : 11,65 HA
- L'emprise totale de la centrale photovoltaïque : 7,12 HA
- L'emprise des panneaux photovoltaïques au sol : 2,34 HA
- L'emprise totale engrillagée : 11,65 HA

Question 3 : Pourquoi ne pas utiliser la surface de l'ancienne centrale d'enrobage, qui semble la plus anthropisée de l'emprise du projet ?



Réponse de EPV 47 :

Comme précisé précédemment, le propriétaire de la parcelle souhaite conserver la jouissance de l'ancienne centrale d'enrobage pour des raisons qui lui sont propres.

Il était en effet stipulé par ARCOUR dans son appel d'offre que le projet de centrale photovoltaïque devait se limiter à la partie est de la parcelle.

Le commissaire enquêteur :

Le 5 juin 2018, la société CHARRIER TP SUD a sollicité une autorisation d'exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage.

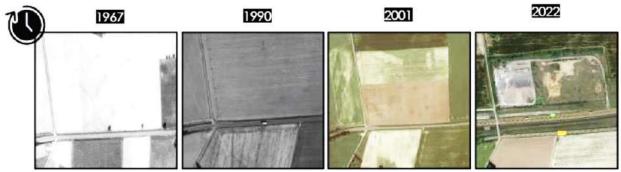


Une pièce du dossier à l'époque.

Il convient de lister les conditions de remise en état du site après exploitation :

« La remise en état après exploitation de la centrale consistera à effacer les aspects dus à l'exploitation et à rendre possible une utilisation ultérieure de la plateforme préexistante ». (la conservation de cette parcelle à l'Est était prévue).

Par ailleurs, il est noté « A la fin du chantier, les terrains seront restitués dans leur état d'origine. Les équipements préexistants à l'exploitation (merlon, bassins, aire étanche, ...) seront conservés en l'état. »



Historique de la zone d'étude. Remonter le temps, Géoportail, NEGE 2022

A savoir si l'anthropisation importante actuelle de cette parcelle est bien la résultante des conditions de remise en état annoncées.

Il ne ressort pas d'informations précises sur l'usage historique de la parcelle dédiée au projet.

Question 4 : Lors de la séance 15 décembre 2022, Le Conseil communautaire a décidé des modalités de concertation avec la population comme suit :

- un affichage en mairie et sur le site internet qui informe la population sur la tenue et les modalités de cette concertation (1 mois) ;
- la tenue d'un cahier de remarques en mairie (1 mois).

Néanmoins, le bilan de cette concertation n'a pas été versé au dossier, dommage!

Réponse de EPV 47 :

En tant qu'acteur dans le développement des territoires depuis de nombreuses années, la société EPV 47 accorde une grande importance à la concertation du public dans les projets qu'elle porte.

Nous prenons bonne note de ce manquement et le regrettons également, un plan d'action sera mis en place pour éviter que ce manquement ne se reproduise.

Le commissaire enquêteur :

Dans le cadre de ma mission, je dois veiller à la parfaite information de la population, toute initiative telle une concertation publique va dans le bon sens.

Le bilan de cette concertation est un élément d'importance indéniable. C'était à la 3 CBO, initiatrice de la concertation, d'en tirer le bilan et de le partager..

<u>Question 5</u>: Vous notez l'incidence positive du projet sur l'économie locale, de retombées financières directes et indirectes pour la collectivité et sa population.

- Pouvez-vous préciser, Loyers, taxes, etc. ?
- De quelle façon allez-vous sélectionner les entreprises locales ?
- S'agira-t-il de commandes ponctuelles liées à l'implantation ou d'un partenariat durable ? D'emplois fixes à la clé ?

Réponse de EPV 47:

L'implantation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire d'une commune est en effet génératrice de valeur pour le territoire.

Dans le cadre du projet porté par EPV 47 à Chantecoq, ces retombés économiques prennent principalement la forme de taxes locales qui seront collectées à la fois par la commune de Chantecoq, par la communauté de commune et par le département.

On retrouve notamment:

- L'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : Environ 8 000€ / an pour la communauté de commune et pour le département (régime de fiscalité unique)
- La Taxe Foncière (TF) : environ 1500 € / an pour la commune et environ 1600 € / an pour le département.
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : Environ 2500 € / an pour la commune.
- La Taxe d'Aménagement (TA) : Environ 2500 € lors de la construction de la centrale.

Au total, les retombés fiscales locales seront d'environ 20 000€ / an.

La sélection des entreprises qui collaboreront à la construction de la centrale ainsi qu'à son exploitation se fera sur la base d'un appel d'offre détaillé publié dès lors que le projet disposera de tous les éléments prérequis (PC, contrat de complément de rémunération, convention de raccordement...).

Les propositions reçues seront analysées sur le fondement de leur pertinence technique et financière à répondre au cahier des charges publié. Il est à noter que les entreprises locales sont souvent en mesure de formuler des propositions très pertinentes du fait de leur proximité au site projet, ce qui leur permet entre autres une flexibilité et un rapport qualité/prix compétitif.

Le recours aux entreprises locales sera à la fois de façon ponctuelle lors de la réalisation du chantier de construction de la centrale mais également pendant la phase d'exploitation pour réaliser les opérations de maintenance.

En effet, Tryba-Energy assurera l'exploitation, la maintenance de la centrale et ne possède pas en interne les moyens pour intervenir sur site, ces opérations sont donc sous-traitées à des partenaires locaux qui peuvent répondre au cahier des charges établi par le bureau de contrôle de Tryba-Energy.

Le commissaire enquêteur :

Précisions utiles qui vont rassurer les sociétés et entreprises locales et la société COLAS.

<u>Question 6</u>: Vous notez l'incidence positive du projet sur le tourisme industriel, pouvezvous préciser, de quoi s'agit-il ?

Réponse de EPV 47 :

Il est mentionné que le projet de centrale photovoltaïque à Chantecoq présente une incidence positive sur le tourisme industriel dans la mesure où il est fréquent, pendant la période d'exploitation d'une centrale photovoltaïque, d'organiser des visites de la centrale à destination de différents publics.

Parmi ces publics on retrouve fréquemment des écoles, des associations ou d'autres acteurs économiques locaux qui expriment un besoin à être sensibilisés aux enjeux du développement des ENR sur le territoire.

Le commissaire enquêteur :

Quand on parle de tourisme, on évoque plus généralement les retombées financières locales, ce qui n'est pas le cas.

Au vu des explications apportées, la centrale photovoltaïque jouerait un rôle de support pédagogique, comme outil de vulgarisation. Le terme de « tourisme industriel » est inapproprié.

Question 7 : Vous expliquez que dans le prix global d'un système photovoltaïque, il faut prendre en compte :

- Les frais liés au développement, dont les études
- Le coût du matériel et de son installation (plus de 75% de l'investissement total, dont presque 50%
- pour les modules seuls)
- Le coût de raccordement au réseau
- Les coûts financiers

Quelles seront les aides de l'État sur un tel projet ?

Réponse de EPV 47 :

Le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chantecoq ne bénéficie d'aucune aide directe de l'état. La totalité du financement de la centrale est sous la responsabilité de EPV 47. En revanche, dans le cadre des appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui ont pour vocation d'encadrer et accompagner le développement de la filière photovoltaïque en France,

EPV 47 est lauréate d'un contrat de complément de rémunération sur la revente de l'électricité produite. Ce contrat de complément de rémunération garanti à l'exploitant de la centrale un prix de vente de l'électricité produite minimum et fixe pendant une durée de 20 ans.

Néanmoins si le prix du marché venait à surpasser le prix garanti par l'état alors EPV 47 devra rembourser la différence entre le prix de marché et le prix fixe indiqué dans son contrat de complément de rémunération et ce jusqu'à avoir rembourser l'équivalent de tous les compléments de rémunération perçus par la centrale. Ce mécanisme vise à garantir le remboursement des sommes investies par l'état dans le soutien de la filière photovoltaïque.

Question 8 : Quelle sera la provenance des panneaux photovoltaïques ?

Réponse de EPV 47 :

Les panneaux photovoltaïques prévus pour la centrale de Chantecoq seront importés de Chine.

Le commissaire enquêteur :

Une occasion manquée de faire un exposé succinct sur la fabrication française, ce qui aurait permis d'argumenter ce choix. R&D, technicité, prix, disponibilité, etc.

<u>Question 9</u>:Le site retenu pour l'implantation de la centrale photovoltaïque présente un potentiel d'ensoleillement satisfaisant. (2 122 heures d'ensoleillement par an, avec un gisement solaire moyen de 1 340 kWh/m²/an).

Ce n'est pas un ensoleillement optimal comme dans le Sud-Est.

Mettre les panneaux photovoltaïques sur structure pivotante suivant le soleil est-elle une option intéressante ?

- pour la productivité;
- pour limiter l'éblouissement subi depuis l'autoroute.

Réponse de EPV 47 :

L'étude d'une solution technique avec des structures pivotantes (trackers) permet en effet, de maximiser la productivité d'une centrale photovoltaïque en optimisant les périodes de production tout au long de l'année. Cette étude d'opportunité a été menée durant la phase de conception du projet mais n'a pas mis en évidence de résultats suffisamment pertinents pour être retenue pour la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, l'étude de réverbération réalisée pour le projet conclu que le risque d'éblouissement induit par la centrale photovoltaïque pour les usagers de l'A 19 était : « Faible » pour les trajectoires venant de l'Est, « Faible » pour les trajectoires venant de l'Ouest

L'étude d'une solution technique avec tracker n'apparaissait alors pas nécessaire pour diminuer le risque d'éblouissement induit par la centrale.

Le commissaire enquêteur :

L'essentiel demeurant que cette éventualité ait été abordée.

<u>Question 10</u>: La MRAe avait constaté l'absence du résumé non technique dans le dossier relatif à l'évaluation environnementale. Il a fallu que je le réclame à nouveau pour qu'il soit enfin versé au dossier d'enquête. Et encore, celui est versé avec la mention « version provisoire ». Quel crédit apporter à cette pièce ?

Réponse de EPV 47 :

Nous remercions Mr le commissaire enquêteur pour avoir souligné, le manquement de cette pièce au dossier. Nous nous efforçons en tout temps de constituer des dossiers réglementaires avec la plus grande rigueur, nous allons tirer enseignement de ce manquement pour augmenter notre vigilance sur les futurs projets.

Cependant, bien que la pièce transmise comporte la mention « version provisoire » il s'agit d'une coquille oubliée par le BE chargé de la rédaction de l'étude lorsque nous avons dû, en urgence produire la pièce manquante.

Nous tenons à assurer que les informations figurant dans ce document retranscrivent avec exactitude les caractéristiques du projet dans sa version la plus récente.

Le commissaire enquêteur :

Je prends note.

⚠ Le présent rapport d'enquête et la partie "conclusions et avis motivés" sont complémentaires et indissociables.

Fait à Orléans le 27 juin 2023 Philippe RAGEY Commissaire Enquêteur

5. PIECES ANNEXES

LA REPUBLIQUE DU CENTRE 12/04/2023 L'ÉCLAIREUR DU GÂTINAIS 12/04/2023

LA REPUBLIQUE DU CENTRE 03/05/2023 L'ÉCLAIREUR DU GÂTINAIS 03/05/2023

CERTIFICAT D'AFFICHAGE 3 CBO
CERTIFICAT DE DEPOT DE DOSSIER D'ENQUÊTE 3 CBO

CERTIFICAT D'AFFICHAGE CHANTECOQ
CERTIFICAT DE DEPOT DE DOSSIER D'ENQUÊTE CHANTECOQ

Avis d'obsèques / Annonces classées

FLEURY-LES-AUBRAIS

Sylvie et Michel PONCET, Denis et Brigitte LHUISSET, Pascal LHUISSET, ses enfants;

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants Et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marcelle LHUISSET

née FOURNIGAULT

Andenne commerçante
Consell ère municipale de Reury-les-Aubrois

survenu le 7 avril 2029, à l'âge de 88 ans. Les obsècues reilg euses seront célébrées le vendredi 14 avril 2023, à 10 h 30, en l'église Scint-André de Reury-les-Aubrais, suivies de l'Inhumation au ametière communal.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer clements

PF Caton, Olivet (02.38,49.32 32).

JOUÉ-LÉS-TOURS (Indre-et-Loire)

Le 9 cvril 2023, ou matin du jour de Pâques,

Monsieur Hubert LAURAND

o rejoint le Père Éternel.

o rejamine Pere bermei.

E repose en paix.

La messe d'oction de grâce sera célébrée le vendredi 14 ovril 2023, à 10 heures, en l'église Sainte-Marie de l'incamation, 36, rue de Chambard, à Jouel-les-Tours.

L'inhumation se fiera à Périgny (Lair-eb-Ther)

De la part de :

Son épouse, Ses enfants, Son fère et ses sœurs, Ses neveux et n'èces.

La famille vous remerde par avance de vous

PFC services funéraires, Joué (02,47.53.54.25)

ANNONCES LEGALES

04.73.17.31.27

egales@centrefrance.com

en de ce

VIE DES SOCIÉTÉS

THELEM ASSURANCES Mutuelle & collications variables Entreprise régle por le Code des Assurances - Pondée e Siège Social : Le Crox - 45430 CHECY

AVIS DE CONVOCATION

Nestores et Vessilvas les dégade éls proposit l'ésemple Cére-rie à pla social finder positiones sont informé que la réplica pré-ners de principale qui le violage par de la société, le Costé Crégé (Larest, le vincres 12 not 2003 à l'insertet. Créate du pour sero l'autornité départiré du la costé de l'autornité de l'account de la social de l'account de la social d'account de l'account de l'ac

5. Repports des commissa les que comples sur l'esercite 2008 el sur les définitions prévales à l'ordice F022-57 du cicle des des des mandres 4 l'hate des résolutions



ANNONCES LÉGALES **ET ADMINISTRATIVES**

Commune de CHANTECOO

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PREFETE DU LO RET COYMUNIQUE :

Une enquêre publique unique de 35 durs consécutés sers puverse, qui morei à mai 2023 à 8435 qui unai 5 fun 2023 a 1750, relative à la partichée de partie de construire déposée por la société EFV47 en que de carrotte de damin de complum discolés por le codé BENCO en que en finantició de la contra pelo carlotte, ao set fuel à restricte de la comprare de PARTECO, a Justificial (se request a d'un partir de position (se la carlotte de comprare de PARTECO, a Justificial (se request a d'un partir de la carlotte del la carlotte de la carlotte del la carlotte de la carlotte del la carlotte de la carlotte

mobile de CHANTECCO

- en samelhe poire : les lunoi, mord , merce ol et eud de Brac à 121ac et de 13100 à 17600 ; le venored de 9150 à 12100 ;

-ensemble impoles les chal, moral, et al latvendre di de 8/30 à 12/30 et de 12/00 a 17/00 ; le samedi de 9/00 à 12/10.

eus ège delescad, cui und cui eud de 9100 à 12100 et de 14100 é 17100, le vendrad de 9100 à 12100 et de 14100 à 15130, fermeture le

Conformément que dispositions de l'artic e L 123-12 du code de l'environarent, in disse grouf ou done of enguier est epiperet galoris, cendont a disse de fencilles, por un pode informatique, en maine de E-AKTECOG et ou riège de 138280, que hora res c'ouve ture ou audi c

Calcation direction and egainment contribute a sur le trailment cas services ser Part dons le Laise intractificate le les que infractionnels. Dell'Ameragement current pre-computation le generalization accession de sease incelland productification les particulars de la computation del computation della computation della computation della computation della computation del

is public courts gold one can informations out to proper submits do to statistic forward to be because, now be at laters, 67560 YETTOM (EG. 16 129 88 912 95, counted control (Stypper englishment) at the 1900C Bear out underline in pot left, 19 1 07.3412 07 05, counted it under name 2000 (F).

namegaseon; din caramatronico publi; N. Philose RACEY, chigrá en Ludi la de commissi se errulteur por le ofoundi cem maries i d'On-IEANS, régero se jours et huves subtants : è la marke de C-ANTECOD;

· le sarred 19 mai 2023, de 9100 à 12100,

a leuci 25 mg 2023, de 14500 d 17500

· is marched 10 mai 2023, as 14500 à 17500,

le lund S. Lin 2023, de 9600 é 12/100

• It and Sullin 2023, see 9600 titleott. Paper Report to the late of Perspettive College, a public college, a public college, a public college, a public college entert form, at the projection owners of enterty, promptle por late commission enterty, a brown state of public college, and a state of Septicial owners of the college of t

our voia de projeto (con se a de manageres, vonte : pré enclaixe qualque (grant grunt en presionn francia de l'enquête la Centre proposata que qua se persone de la commune de CHANTECCO ». les observations formulées par le public par voie électronique seront qualifies sur le site infernet des services de l'État dans le vainet dans les met gurs céleis

The Envices length of the conductors all communication and all under the beauthors and companies and all are for anything above, as making or Challeston, unable as the 1950 of all to prefer administ the conductors and all the conductors and all anything and the conductors are the conductors and all anything are all a consell juridique) at out it is unless the interest are sentions as (Bot conductors and all anything and all anything are the prefer to previous as (Bot conductors).

4, terme de la protective réglementa le, locédis principlire d'alcemonde les germs de la réfrir le sers prise da la préfée de l'arres, la 3050 sees d'arrige d'approuve la décidiant de droje, valorit in le en concadib dé du Plui.





2 achetés départements

> ème FFERT

Pour faire paraître une photo avec votre petite annonce, il suffit :

- de nous faire parvenir un tirage papier de bonne qualité avec vos coordonnées au verso, accompagné de votre grille (attention! la photo ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier.jpeg) par mail à annonces.clp@centrefrance.com en précisant votre nom et le téléphone figurant dans votre annonce.



18 58 03 15

89

Zone de diffusion 03 • 15 • 18 • 19 • 23 • 28 • 43 • 45 • 58 • 63 • 87 • 89

L	1	1	1	_	1	-	M	1	1	1	1	1	1	_	1	1	1	1	_L	1	2
L	L	1	T	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3
L	1	1	1	1	1	L	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	ľ	Ü	
L	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Î	Ĩ	ì	
L	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

* Bannes affaires mercredi * samesi

• Immobiler jeudi + ramed

B/ Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

ternile	research.	Lipour + remedi	i jours + i someda	and the same of		COMMERCIAL PROPERTY.	
5 (Sportement	1386blye	2304 in Igne	15) file iças	7,48 i o lipe	is_bys	- 10	•
Départements supplémentaire)	1,10 € o fgre perdépart	LJE Ele Igne porcipot	1.75 Cic igne pordipot	176 bigre product	—er-fast-	elp. •	•
Département[a]	: C21 CEO;	19G 23G	283 453	58D 63/410 870	890		
Corner Photo		U	•		Eption Photo		
Datine Cardine		- ((¢		Epico Code		- 6
Option Race X			i		EpitonPute		- 1
Mestice cizare à Cen	re France Publisher	krakilater): 0	€+leptoù li lipro	lerisch	Epice Scalcilicter	1	- 6
[] Obligatore pour life	façes et Beroontre				TOTAL AMMONCE		- (

C/ Vos coordonnées (à remplir obligatoirement) Ces rense gnements* ne figureront pas dans l'annonce

100 100	
XOM	Préno=
Adresse	
Code postal	VIIc
T#	e-mail:
☐ Vetre annonce par téléphone au 04 73 17 30 30 de 9 h à 17 h	Votre annance par courrier Envavez e document remai à

☐ Votre annonce per mall annonces.cfp@centrefrance.com

Centre France Publicité - Service PAT BP 90124 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

Réglement par chéque à l'ordre de CFP ou par carte bancaire (uniquement par téléphone) *Conformément à la lei infermer que et desmét, vous bénéficies d'un droit d'octés et de rectification aux combes vous contement

Annonces classées

ANNONCES LEGALES

04.73.17.31.27 lagolasgicantrafranca.com

VIE DES SOCIÉTÉS

92 GRENAMA of Installian, or opini de 10,000,00 ea sodal 12 ne de Pilinies (4500) 450000. 905 90,000-425 284 271

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Air times d'unodo sep per Maloy Acin Bulli, Nataro e Digitali (2000): 12 de le la Mandale d'un Bulli control of the state of the sta

S.A.R.L. IA SARRWICHER DE UN PLACE Société à responsabilité limitée est agétal de 1,000 mens Siègn sociét SI they factionnée 2020 0,007E US 1905 ENVIRON R.C.S. GARRICES & 200 NO SUF

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

For Abadion politiche den pracocie du De aud 3003 ; La claga codid la Rés resolbé de Dirice la France presenta (1922 de 3.5 de 18 de

Sage : 0.745 uS 1005 RVRHS (28220) SE has redonate Diges, sur fricat

Four pro.

Notice Register Sings SART, SAR OS SKAPT (KSRAS) IT Alse Reporte on News RCS CHARDRES

NS CONSEI: Secrité à responsabilité limitée en liquidelles ou capital de 3 don Emilie Siège seclai et du liquidelles : 1951 ner de l'Avitei Dies 4166 CLINTT SS4 917 SS3 RES ORLANG

AVIS DE DISSOLUTION

Aux Traves of any division on finite du 3 mini 2001. Forecode actique o divisió la Goderina enliquido de la tiolodió à compler du misma pour, el ur mismo fugidad por profesio pour la representazione. Manterre Aurela SAIMAZ, demananta 1861 de Talpal 1860 e (1964) 16 7000, concele chapa, commanta la riscultanta filação de 1860 e (1964) 16 7000, concele chapa, commanta la riscultanta filação de 1960 de la riscultanta de la condicional general à la riscultanta por el co-lor de profesiona de la condicional general à la riscultanta de 1960 de la riscultanta de la special de la contrata de finicio filoso de la color de code as discussivam comprehenda la laque designa de contrata de la restina. La riscultanta de la contrata de la contrata de la contrata de la contrata. lés actes et pièces vilecche à la legualation veront déparés qui Celle-du Viburei de nommers d'Oritans, en promon au BCS. Pour près (se l'agré-

AVIS DE CONSTITUTION

Servert such may per Me Jersio E DANT, Napier é Shrat, Messer, 1911, sende d'inéma, e la cell XXVI, e del certificir de State d'inéma, e la cell XXVI, e del certificir consistée de la celle del la celle de la celle del la celle de la celle del la celle de la celle de la celle de la celle del la celle de la celle del l

Both inescalars.

salar sood: Subdi Herol; SAN Heroms Gersol, Tuble des Size.

busin at one Explorational attentionates (responsible).

separa social 24,819,685, (200,000,639). In gloods de la casilé sont : Mandare Perry, shall don Politikhito, Monera Georgeam Stabisson Artisale Palifill, desentant parc deper di James Perris Subst Handalla (Escol) e la de les calias. La casile son animali holle se registe estrarel des entroprises di oci registe di accommente di des sociales de stabissol.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Commune to CHANTHOOD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

A PRODUCT ELECTRAFF (CANADAGE)

LA MIRROR DIA COMP COMMUNICATION .

THE PROJECT OF COMPANY OF THE STATE OF THE STAT

- maris de (CASE-100): - ne sembles pales de la salé, quest, second et graf de 2000 à 13 cu et de 1000 à 17 dans ; le sentre de 47 que à state ; - ne sentre la seglie : le la salé, not à guard à sected de 48 da julior à state ; le sentre de 1000 à 100 da 100 da 100 da 100 da se sièque de 1000 à 100 da 100

continuement has deposite to respect 1,50% to date at a mental member, a make gettal as least to financial promotes a service of properties guestia parestant in during the Frequency, and up your properties of the properties of the Conference of t pat, What region in the fembers conduction in great in Lat. of late of the femore of all the pating at the artists pating and capitation is, that their femore period the for them I report in public to Could.

resoluti.

In pality pours yell, the des informations set any pour appels de la poul for the pour appels de la pour appel de la pour appel de la pour appel de la pour appelle de la pou

(No de consol les Monordees de public, M. Shingar M.Zr., despois es quabble de commission énquières par le tribund edimensiale of DE (Lides, signal les jours et beung swerzes). Il de monte de CAMETEDE:

triange 11 and 2023, do 9800 to 12800,

le and 25 mel 2023, & Venos a 17400 : ra silge de la 1030 :

610 mar 2023, &r 16000 a 17100,

In married 10 cm 2023, Ay 1800 at 1760).

In test's juin 2023, An Water Child.

In test's juin 2023, An Water Child.

For test special service of testing proposes as a fine proposes as a fine proposes as a fine proposes.

In the less descentioned by opposition of the promotion employed and disposition consists of the 1800 fine in single de LOSEO; per marrier pools, il interest of the 1800 fine in single de LOSEO; per marrier pools, il interest of LOSEO fine in the promotion execution, stated in terms of LOSEO FINE, all in promotion execution, and in terms of LOSEO FINE, all in promotion execution, and in terms of LOSEO FINE, all in produce development of Interest of the control of Controller 1 or Controller and Controller and Controller 1 or Controller and Controller and Controller 10 or Controller 1 or

Le report et les torabusons às, ponessaire évajuérair con d'innails aprinder des, presider un on à promète de la cilière ée (innails aprinder du la manife de Calefrigi (a), puis que le passion et la pélebre du Lair l'adressa de bologement de la linguir planeau au rocate de la partir de la recola l'adressa de la litte de la réport de la réport de la recola l'adressa de la litte de la réport de la réport de la recola la litte de la possione réplaneation, le décision trédes de demand de parsis de canadiare que pière que le partir de la Laire. Le 2000 si choque di oppositeur de distancies de projet valent més de casepatible de PTI. Le reposit et les toubuspes à consequeire e

Commune de homours (17940)

AVIS

REGISHED LOCAL DE PUBLICITE - PHASE DE CONCESTATION

to Rightment Local de Publishe (RIP) (NAS) 1

us Regiment Lean se Parisa (paris per private). Per dilibertation data de la Diferencia (pl.), la comune de Membrer de destina de miser con la Pidata de 1975, la procider de decide a destina de miser comune la 1974, la coloquaria de miser deple par la delegioni, de compo que de production de mandra Co-hat consol. Ay for, une période latente, la cimente de reduction de 1974 a Pin-Insulpi.
Una relation de consociation para la pin-Insulpi.

acceleration publicant de population soit programates. Let the to out a 1920 as major, sole de Constitución, peu perecibio d'Acceptrant les courrespets, les policionnels de l'afficiage et les moviations de protection de l'incolonnement.

CHANGEMENT DE NOM

Monstery CNCF SAMAR, set for pullet there is utilized by the process of second All Services (ACL 2004)55 for the JULY 1707 3 JULY 1000 (Accommend of accommend of accommendation of accommendation of accommendation a

VENTES AUX ENCHÈRES DES COMMISSAURES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

LUNDI 17 AVRIL À 9H30 to vente s'effectuers sor désignation à l'Histel des Ventes et en Bre sur le lemméhannes, com

LLIST date: mobilier de bunce - pièces détablées dont doc Propuel - destillances de non- élémente paus - molliège vicin de face - malangue - compensor - élémente fallets gracone - presse 231 - a les - 4 pous alévaleurs - jos. Li Trodogulato; Il Bernalti Clie Secone 2005, 2014, 2015. Li CCS; Cirolin CS Secone 2013.

Experience of second 2015.

Experience wouldness of earth & 10k 5 Ed. 26 to Galacia.

Experience would be seen a second 2016 and a factor of the second 2016 a

THE DIRW WHICH Carlos Ca

HOTEL DES VENTES DE MONTARGIS HAISON DE VENTES DEPUIS 1970 VENOREDI 14 AVRIL A 100 EL 140

VENTE COURANTE

En salle et en direct « thep ». sur leterencheres.com

Bijoux - Gien - Bibelots - Livres Tableaux - Mobilier... Photos sur interenceures.com/45001

Expositions: joudi 13 avril de 56h à 29h.

MONTARGIS ENCHERES 2 VV aprimer (2002-273) or Oring autori Oscanizaire de Joseph or de Hanarro 1 45300 horizango

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou por moil

04.73.17.30.30

nnonces.dip@centrefrance.co

VÉRICULES

ACMIN'S DESCRIBES

PERMITTER REPARET, par-ticular adultic, die 11 eu 10, es leus dat over fable blametrage, prie relea-nable au jectife. 16. Ch.Sc.191.91.32. 19275

A day appropering 1
House prices may operate as a september as a letting out in execution according to the propering of the p

Withholts, is types, some pring ray decise inflate, stillibries, da. 4, combon magnatis, submises to ge-mic, colorates, is period of 1000, over an other cry stat shall-level, so ex-place, at appreciate \$35, bit. 06.59.50.99.36.



AUTE: WAMOBILIER IN TERRAPAS

CHEVELOR SIZE HOUSE LARGE, ECHOO, & renders forces, E. 60% on", SH. 18. 86.76.67.43. 2010.3

CHIVITION-SUR-WILL LMSD, send termin dos, constructible, orbers, 1.579 m². T46. Ge.78.7052.40, 1952/0

APPRICE MENTS

II FR

CHITELDINGSHOUTE, proc mild confire, apportunent 8 pilose, salte de bain ever doutes, en alpais, gestap -rame, chasillage gat, pilo 3-layle - doutes, 200 C., Till, 06 72 38 42 75. comm

AUTREMMOBILIER



PROCHE MORNAGES, & Once

EMPLOIS

FEINTEE Intrinsa, over 25 emmées d'expérience, etchenche che particulers travair de problem, en chi, pose popula point, filore, pose de perpett. Esce, propose novaire ment exobéres et voiet en locare ou prédaire, estroit on locare on peinture, refreichinement and-son on appartument in wer de vente ou de le-cetien, travell soigné, dispersible de sorte, CESU sempte. _ 1st. 06.57.30.60.25. [51-thenth.

Hillmant sirieum, 20 em d'expérieuce, sherche politure façades et imé-feurs, builtement leptre-fage façades et solts, pene popier point, posquet, popier point, posquet, pote, featire, wise, place-pittre, ripaction rolet boin at gouttions, pere NMC, USS accepts, pittos, no pococio, ne \$9.50.88.52.65, 1060

MACON 35 am d'orpi-MACON 36 are d'expa-dienze, solventire frances et messionire i construire luve, rénovation, contrar quante, discontine, revi-lement, habellon, posse, fieldien, pointaire, fur-neze, consispe, dellaye, povet, dobten. CESI ac-c a p t 6. Tél.100.54.06.94.25.

A von proposi nan servicei en palezare interceutierte Finer, sol, fopole, endichage, pareloge, follerer, 1210 en lapia. Tal.09:53:55.12:58. 64:96:12:64:57.7 NRNOS

BURNETE schercke is finite talle de mis boies, diapose d'arriers, abstrage, tronz, rationaliure, blemousque et divers torens. Founder re-narque et marrier from torens. Secolde response de la compa. I bis 164 etc. SESU mongité. I bis 164 etc. SESU mongité. I bis 164 etc. SESU mongité.

BONNES AFFAIRES

WELANGEN In 5, 7 et à ne. de 5 h à Th. de 223 rae det Bronspins, 45100 Morrant sa Versicon, de jet, vitement, mobiler, voiselle, dt. 2010 Note 1

Acadett A mais
30% PAIS bijean
cr, organt, plaspe ar et
fantable, draine, collies, brouche, brousie,
quarmette, begute, soliavon, beselds sérel
les, sic. MICHAEL &
ANTIQUARIES ET ASSO-CIES, 101: 06.30.33.32.28.



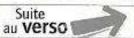
UNCONT ACHÉTE CHES undert ADRIT CHER, box lives onders, over dopline, université, ito, situal, électoracies, la les Norte, et, crisches ompére en mempire, déplement et estima fon gratile. "M. 15-PHAR Chiningle, nél. 16:22-71-96-02, risplan thritophy-21/ffsphap. 15, pt. 515/20MIII. JEHON

A ADMITE CHES IN-JOUR ET PRICES DE MONNAIE, blook di-wirs en er, plottes ou wront, pilotte de monworld, pillots de mon-mile en or, espert ou de collection, et des toire et retres bijoue cocole. MECHEEN, et ANTIGUESSES ET ASSO-CES, tel : 05 | 0 31 52 20. 2001;5

ACHITE TOUTES
MONTHIS, mantre bracelet, montre
procest, montre de peche, cerillon, pendale,
hortige, traite manquét, outlambilique,
actionique, questic,
liantièrese de me,
actionique,
liantièrese de me,
actionique,
liantièrese de me,
actionique,
liantières de me,
actionique,



MASS GASE Paldatos BRESAS, dose pojeto, scole Barbinos, mora prepage, partest, flour, year de tentas, sulmadas, de gene, podetas Bos-pis, dorsin d'emplera, mais, propies, holgs, bos-disadoire, del tenem. M. ALBAILLIER, 48-1 06-27-20-255, venerá Bio-Glassonadas à 10/200



Annonces classées

Les Friedmin (L.M. SMT), Exclusive Brane

101 - ABONECES Desilvation (In SESSORO Se, Francisco of Sand Asia Septions 101 - SANDARIA

Desiloson Div. spresso

ies d'execute ou la Sant gavernare

IDI, TODORAS BINGES ROYE DESFORMACIPI : 675279 DESFORMACIPI : 675279 DESFORMACIPI : 5467 CAVIDE ROYE IDI : 6865 OLIVIEI - DELEGORIZATION - P.M.E.

prediction to or; SI do tot: FLANDEDE Destination CV: 253/500 ENDER ON DE ST. SERVICE BURIE

Ses d'exécution de cot: Si place de desert Section de (debenadors complémentales) code diferences. Nov. Bate d'escol de prépara per jis quil 1723

ANNONCES LÉGALES

ET ADMINISTRATIVES

AVIS

La gazone frigundo Volte po lo la la 2 jondo 1901 sint beneficio. Fantal 2 i 2 31 filos filo Volte No. 19010 de pro 1903 sinte devolución os 185 4802360 junz para polició de (1907) de 1907 sitt desso la 20 87 2005 septino de se porse filosofre, filo servicio y regio, puede de 2007 2005 septino de se porse filosofre, filo servicio y regio, puede portecidos de primer ser las orizones, nº 70 en siste, devesa de delevira movingo de 1046/6 servicios, site sel bosto, 2008, 6265, dos los filos man de la primera bandos.

Commune de PETRIVERS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PRESENTA DA LORRE COMMUNIQUE

La resulta de statisse i anciente de 15 deut 1 streforit à sera évente, de fordi 23 mai 2000 à 1800 se mais les plan parts la misso, séque à la demanda de parimi, de commune dépode par le caréré par edica-simplifié (ES) CS de sua de la replacif date d'aux comple (inculai-taigne du soi soi le tention de la commune de 1614/95%), sojos (filan-

in gazen c, pulitika solat anj čoz je haptiovanie i staliki Judit alitina Ka prom

- to Linds: \$190 512580 octobride & 17606,
- 8 Later 1 State 2 Later 6 Later 6 Later 6 Later 8 Late
- reconstute le carned toute la journée

- from sale variodo dad lo bijancie.
Contaminanto piecos con de Partide L. Liert i da parti de feminoriamentat, im contri sporati na documentat, im contri sporati na documentat na documen

selection in patient confidence on a street or to present support de la Sub-tra planta confidence on principal de la Sub-cia (Sub-les consultations) de la Sub-selection (Main principal en sub-les descripances per la value (Sub-Strike 1-10) or 20 mil 10 mil 1

Recommon la dialectrifunquies publique, le publicourro épolement formular as absentions et propositions

can be require covert along effet, purgot à contre commission and alsow et algorit en manie de RPHATES, direction arbandone;

in copiese primitario ser in PAPIES, de PESO, se algoridado.

2 per manere partir de Particardian APIE provincione e trajendo ar, selecció à co casar de PAPIESE, forester administra, ción y o desi sinest conseive, sua regar se conseive acceptant con caste maiori.

— paramen Responsibilità de fundaministration caste maiori.

— paramen Responsibilità de fundaministration con caste maiori.

— paramen Responsibilità de la conseive provincia provincia por disconsiste. Del conseive de la conseive del conseive del la conseive del conseive de la conseive del la conseive de la conseive del la conseive de la conseive de la conseive de la conseive de la

les atravistions formalées par le public par voix électronique serunt. publière car le ste internet des services de l'économie le soint dans les

le report et les conducites du conscionire essuére e secret crisulte In region of the province of a primary perfect where demonstrating and the date, section is on a proper of a Galler of Employing defining, or more de PERMENT of a large probability is used demonstrated to com-tact it do be applicable, described to the probability of the observa-tion of the demonstration of the probability of the probability of the part is published and not former described of Tatal don't be used. In a frence dis probability indiplementation, by public distribution can be demonstrated by permits the conditions. Commune de CHAMBOOG

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PROPERT, DIS LORGE COMPARISONE :

or movies publice unique de 35 pars crossquists per l'auréte, de de 21 m 2000 de 300 de 300 partir à pie prei y a troit, etame à me production primit production à production production à me appareille on deux comments propries par partir per la grant per production d'uni comme plannessité que se primit per par production d'uni comme plannessité que se primit per partir per comme de chaffére (Qui a la Aught e 124 Aught e 2, d'une part, et al. comme de chaffére (Qui a la Aught e 124 Aught e 2, d'une part, et al. comme de partir per la portir et du se or programation à la plan copie d'un comme de partir la portir de la comme de la comme de la comme comme de partir la comme de la comme de la comme de la comme comme de partir la comme de la comme de la comme de la comme comme de la comme comme de la comme del la comme de la c

vertical de Distriction, au laught et plaquer o , frair part, et al exclusion de pour propriete de la composition de place bot of di-comme consommand (REI) de la communicate de privature de la laught de la commencial (REI) de la communicate de privature de la laught de la commencial (REI) de la composition de la est de la reide d'involt, ser alancé, se a possibilitation de marinique de la reide d'involt, ser alancé, se a constituir paper el somitique de la reide d'involt, ser alancé, se a constituir paper el somitique de la reide partir de la reide de la reide de la reide poter an exercis con concrete dua joue, el freight y sédants (REI) de la busine crisiphi.

cealer de CREGITIOS: est centrale plane i les lauds, mand a reposition que de shiption (public de la labora Chillis; de executad de Micha Chillis; est infentes importes (co. Lund, mond), quel de restado de labora (III). es de 1950 de 1960; de santed de 1800 e 1950).

es siège de 60000 du land ou jours de 9600 à 10500 et de 16600 à 1900 ; le vendrais de 1600 à 1000 et de 1610 à 1650 ; devautuer le

Notify the materials as those classes are on the control of the materials.
Conformation as a despitation of Egyptic 15th of the gale to Forward
control, we note sport as a despitation of equation of the photoses in protein
control in factors as English participation, as made as
MARTILLE as the pile facilities, and participating as made as
MARTILLE as the gale facilities, and participating as made as
which are the factors for the photoses of the participation
of the factor of factors and the participation of the participation
and definitions and all the participation process participation of
the participation of the participation of the participation of
the participation of the participation of the participation of
the participation of the participation of the participation of
the participation of the participation of the participation of
the participation of the participation of the participation of
the participation of the participation of the participation of
the participation of the participation of the participation of
the participation of the participation of the participation of
the participation of the participation of the participation of
the participation of the participation of the participation of
the participation of the participation of
the participation of the participation of
the participation of the participation of
the participation of the participation of
the participation of the participation of
the participation of the participation of
the participation of the participation of
the participation of
the participation of the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participation of
the participati

encours.

In policit Meetra Selection des informations por su propi appris de la
mointe Petro Dich is descent con de la lacient, ettes AR ETTRALIS, al
10 88 fine la descent con des la lacient, ettes AR ETTRALIS, al
planes audientes Redect, ser 11 85 (25 200 fc.) descent unite
planes audientes Redect, ser 11 85 (25 200 fc.) descent unite
planes audientes Redect, ser 11 85 (25 200 fc.) descent unite
planes audientes Redect, ser la 15 (25 200 fc.) descent unite
de la manifection audientes des public, EL Printipus MACO, delignés et
qualité de contraction después de la rédecte administration d'OùLINES, depris le bour oil reversa research
de la mointe de CAMPERDIO ;

le sonde 15 (25 200 fc.) de la rédecte de la rédecte

en sond 25 red (2000) de la rédecte de la rédecte

en sond 25 red (2000) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 6 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25 20 200 fc.) de la rédecte d'ARDO;

le sonde 5 (25

The mode 25 mode 2020, the relation of 1980 or consistent of the 2020 of the 1980 of 1980 or consistent of the 1980 of 1980 or consistent of the 1980 of 1980 of 1980 or consistent of 1980 of 1980 or con

on receptiful film tambators du appressable sequilibre terrait considere, pendert un ser di compler de la differe de l'exposibilité publique, et mone de DIA-PICCO, en raign de la XID et à la primente du la fonction de la proposition de la del la primente de la committe publication de la committe publication de la committe publication de la committe del la committe de la committe del la committe de la committ

urrame de la procédure véplementaire, incolocion seisme la la demonte de premis de construire com pina par la préfixe du lacest. La Sibil sur transper d'approvent la pischancia de procé vécint lese ne lo requisibili

Commune de ROSVRES-SAINT-JEAN

AVIS DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

des projets de révision de sanage d'assimpayent collectif et non collectif des seus univer et d'absorption du sanage des esux plantaies

In copied on des disputition de l'Omité de Rocciaux le vistue du Rocciaux le vistue du Bourne. Conf. Serv. 1992, les projets de révisier du compte d'une des les confessions de l'acciaux les compte de l'acciaux les confessions de l'acciaux les confessions de la compte de l'acciaux les confessions de la compte de l'acciaux les confessions de l'acciaux les confessi

join for VI and 2000 in VI and 2005 in the letters to the "Ages COME common in the factories and in Common the Common the

in some fit year (\$13 de 10 h dat of this of

PETITES ANNONCES

par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

ACHÈTE CASH

e smoot

OUVEAU 7. a rubrique



Votre petite annonce

VEHICULES

sore ou painture retroichissement mei retractissement mea-son ou opportement en was de werke ou de location, travail soigné, disposible de suits, CESU occupté.

161, 06.37.10.60.21 (Nichard), 200046

ARTIQUITES BROCA NTES

DEBARRAS

de maison

appartement box, entrepôt

06 36 68 07 39

FEINTRE sé-tileux, aver 15 crimètes d'augi-rience, recherche des particules te-suux de politique, en-duit, pous papier-point, libre, pro-pous realisment ex-térieur et voit en la sure ou pesiture,

VÜNKULES, IS Types, sampling-con misme infü-tre, stillseller, A. X. 4, co-micio-magnais, voltum-sis pervis, cabiolet, 2 porfis de 2000, core co principal de 2000, core co mit diplace, EC 871566625, SAS, NE 0 6 5 5 9 5 0 . 45 . 26 . Tatiyo

APPARTEMENTS

LA BOURBOULE 6250, studie 22 m², meable, résidente testar le Plé-trapole, DPE on tours. Tél. 05.65.47.01.69.



Sacs de golf Livres anciens 06 09 91 08 39

BROCANTEUR ACHÉTE

et fusils de chasso

VENDS COLLECTION DE WMS, toutes marques, law-tes années, l'abus d'alcayl est dangereun pour la

05.86.81.45.25 207364

MEGINES

VIND TABLE OF HISTRO, es bols, mec 2 chaltes et cousins, gris à di-battre, chaussaires fernine en 36, tous sty 06.12.72.75.15 296129

TRENCOLLIGE



X CHILAGE PANNEAU, 6 vendre, testes couleurs
et houters, portal,
portillor, whise ves,
104e, bounder, polyeoter, instrution tulle,
whostis, unux, foret.
1 6 1

06.07.95.52.88. 331600

 Tyrsal vigir
 et rapide
 Doso gratur Contactor: M. RENNER

WIDE MAYSON ou 105
nue de la Barbe, 66vet,
les 6 et 7 mai, de 9 h li
14 h. meables, vois-selle, minote, tablesez,
lienes, motériel de colf-fore, etc. 200200

DIVIDIS LOISIRS

NEND BOTTES PROZEES, 1.000 pilos, 2.6 is both. _ 16L 06.75.18.65.35.

X PARTICULIER ACHETE SHOW TOTAL 07.83.60.35.35.

DIVERS

OCCASIONS DIVERSES



ROBOT PISCHE TODING RESIDENT PERCENT SOCIAL RANSPORT, utilisal use sol-son, très performant svec chadat, reade d'emploi complet fourni, TBI, prin read 1.805 E vendu 500 E, THI. 06.86.65,183.76.

MARIACES RENCONTRES

LOSSES DIFFERE

COLLECTIONS

ACHÈTE TOUTES MON MAIRS, or zinc, trance, or-ere, niuminium, nichel, noun persis, vous blieb, midollen, imigran, disa-ntions de tous pays, Chia-San, numierante, me de-plia c.e.

Tel. 08.10.12.25.12.

HENCONTHES

PARTICULIERS

X H O M M E 76 ANS, tool, grop, d'un povilles, cech. 4. 65/70 a., pour vic commune, vegage, aller au re-tou, et vie de facelle. Entre CFP, SP 90 124. 61020 Cler-124, 61020 Cler-

mont-fd codex 2, sous réf. [DOM-00209525] (DEM-4

VOUS RECRUTEZ? CONTACTEZ NOS EXPERTS

emploiggentrefrance.com 64 73 17 38 28





Вер

LA REPUBLIQUE

mb-Bindrio glinicis, im di 3 publication. Name biopolipsi biobell'illi-Cadmillette successibil M, polongialististi;

Principal actionative: MONTON accided a MITTA, CP C 4000 200 59 1 Fee (50 m) a f

L - PORNOTH SOME : LIMITE FRANCE PUBLISHER, YEARNESS ine Coult de-Promision - Block Contains.

() Publish servinens, 1 (0, 1947; 19, 1944; 1),

() Publish servinens, 1 (0, 1947; 19, 1933),

() Annower efficieller, 1 (0, 1947; 1



MONTARGIS

M. Daniel DOREAU, son épous ; Jean-Pierre et Darmique DOREAU, son fils et la belle-fille; Kéva, Marine, Emeline, ses patits-enfants, Et toula la famille et leurs prochas ont la fratesse de vous faire part du décès de

Madame Jacqueline DOREAU

survenu le 26 avril 2023, à l'âge de 95 ans. La cérémonie religieuse sero célébrée le vendredi 5 mai 2023, à 15 heures, en l'église Sainte-Madeleine de Montargis, où l'on se

l'anire.
Condoléances sur registres.
L'inhumation oura lieu ou cimetière de l'AME, dans la sépulture de famille.

Cet evis tient lieu de foire-part et de reme

Ets J. Randeauy, Amily (02:38.07.00.07).

CEPOY

La famille MIREUX,
Christophe, Ofinier, kobbelle, ses enfants,
et sa belle-file;
Loric et Meissa, ses petits-enfants;
Brighte DAIRE, so social;
ont la tristesse de vois faire part du décès de

Moderne Josette GARY

survenu à l'âge de 76 ars. surernu d Fage do 76 ans. Les obseques religieuses auront lieu le jeudi 4 mei 2023, à 10 h 30, en l'égitse de Cepay. Un recoellement auro lieu au crématorium d'Amilly dans l'intimé familiale. Condoléanors sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer

PF Poterd-Coton, Amily (02.38.85.12.12).

Ses enfants, Ses petits-enfants Et taute la famille ant le regret de vous faire part du décès de

Madame Solange RODRIGUES SEABRA née RODRICUES

survenu le 26 avril 2023, à Lorris, dans sa

96' année. Les obséques religieuses seront célébrées le jeudé a mai 2023, à 10 h 30, en l'égise No-tre-Dame de Loms, suivise de la crémation, à 14 heures, ou crématorism d'Amilly. Condociannes sur registres. Ets J. Rondem, tonts (03.38.89.10.10).

MONTCORBON

Poscal et Stéphanie, son fils et sa belle-fille ; Ses beaux-frères, ses belles-sœurs ; Ses neveux et nièces ;

Son compagnon ; Et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marie-Louise PIRON

nee CAMER survenu le 28 avril 2023, dans sa 67 année. La cérémonie religiouse aura lieu le mardi 9 mai 2023, à 15 heures, en l'église de Montanbon. ontcorbon. Cet avis tient lieu de faire-part.

La famille remercie par avance tautes les ersannes qui prendront part à son deuil. PF V. Guérin, Courtenay (02.38.97.31.62).

MONTARGIS (Loiret)

Potrick et Denke BRILLE, ses enfants ; Leslie et Jean-Michel CARNET, Romain BRILLE, ses petiti-enfants ; tou, son ambre-petiti-file ; cet la davieur de vous faire part du décès de

Madame Madeleine BRILLE

venu le 30 avril 2023, à Amilly, dans sa

93" nunée.
Lo désémolle religieuse sero délétrée le mardé 9 mei 2023, 6 14 h 30, en l'église de Bordine, oil fons se réunire pour un dernier au revoir, suisée de l'inhumetion ou dimetière de Bordine, oil fons le sépulire de formille. Condoléances sur respires. Selon le véchoté de la famille, il n'y aura que des fleurs noturelles.

Gen bouveur sais luci 28 ac 2000 01".

Ets Rondeau, Amily (02.38.07.00.07).

AVIS DE DÉCÈS MONTCRESSON (Loiret)

Jacelyne DEMARS, son épouse ; Ses enfants et ses pelits-enfants Et toute sa famille unt la tristesse de vous faire part du décits de

Monsieur Pierre DEMARS

rvenu le 14 ovril 2023, à l'ôge de 88 ans Es J. Rondeou, Amily (02.38.07.00.07).

REMERCIEMENTS

VILLEMANDEUR (Loiret)

Toute la famille JANVIER très sensible oux morques de sympathie que vous leur avez témaignées, lors du décès de

Madame Raymonde JANVIER née DAIRE

vous exprime laurs chaleureux et sincères re-merciements. Ets J. Rondeau, Amily (02.38.07.00.07).

AMILLY

M. Marcel BEAUMONT, son époux ;
Chantal et Potrack, ses enfants ;
Ses petits enfants.
Et toute la formatie personnes qui se sont
soscides à leur peine par leurs envois de
fleurs et leurs messages d'amitié, lors du déde de

Modame Anna BEAUMONT née FUSAK

et prient celles qui n'auraient pas été préva nues, de blen vouloir les en excusor. Ets J. Sondeau, Amilly (02, 38, 07, 00, 07).

ANNONCES LÉGALES

04.73.17.31.27

VIE DES SOCIÉTÉS



AVIS DE CONSTITUTION

Sevent cate visit station privé en date és 26 anil 2023, la calectué de des accordes a decide de facear una Societé Celle d'inquisitation l'aproise a désign à la colo 2023, double la publication l'aproise à désign à la colo 2023, double la publication des incentions subvaridat : Décominations : la VIIITE EL Sego Soul : 1 VIIITE EL Sego Soul : 1 VIIITE EL SEGO SUPPLITATION : EL SEGO SUPPL

l'amagne se reconstant au sour de l'architect.

la société o pour objet : l'exploitation et le gration de biens agrecles, apparles ou me à deposition per les exposés, prévise, n'éls auper à tout pui le société, circle que touter opper le société, circle que touter opper de société, circle que touter que pour qu'elles se modifiert par le constitre circle le société.

power galfels se modifient dans la combine qui se la soulée. La polifie se la combine para une durisé, en la cola de la modifie de la la cola de la modifie de la modifie de la modifie de la modifie de la colo de la polifie de la colo combination de la la la colo combination de la colo combine de la color del la color del la color de la color de la color del l

SD EAMLY G CO SCI on capital do 1 000 C SGI on capital do 1 000 C SGI-ge social : 12 mute d'Origons 45150 ARREEND RCS ORLEANS 513 079 764

DISSOLUTION

SARI DARROWNILI Société à Responseille Limitée en liquidation fou replaté de 1000 euros Siège et Seige de Equilities : 30 les levenes d'Évadour 45400 Floury les Autoris Ordeons 8 344 201 142

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Charactelle Costrole visurie le 18 finisier 2013 qui 30 fot durant d'Obsidere 45 de l'America (15 finisier 2013 qui 30 fot durant d'Obsidere 45 de l'America (15 de l'America (1

AVIS DE CONSTITUTION

Par cade sous sering privé en date du 21 Auril 2003 est considuée une Société présentant les constitérés just suivantes : TORRIE: Société Civile

TORRES SOCIAL CIRCLE - 45250 TRANSPY SELESCOLL LECTURE - 45250 TRANSPY

1916 SOURL La Caux - 45500 Problèmes DAZII La preside the specials of a sport-feedle de values in mobilities, chilos soulous our has extra tats, effetiere en piene specifié, auto-propielle auswahlt, per veile official, California, officiale, auto-propielle auswahlt, provise official, California, officiale, and president of the special special problement of the special problement of the special BUSES in the special LEPASET: More are Vironal EDMINEU of Medicine Bleckie EDMINEU mile BUSES (USE), discontrati of cross - 45,760 TH MIDST CESSION DE TROIS: Trouble los creations de ports tout sour riches of apple CESSION DE TROIS: Trouble los creations de ports tout sour riches of apple CESSION DE TROIS: Trouble los creations de ports tout sour riches of apple CESSION DE TROIS: Trouble los creations de ports tout sour riches of apple CESSION DE TROIS: Trouble los creations de ports tout sour riches of apple CESSION DE TROIS: Trouble los creations de ports tout sour riches of apple CESSION DE TROIS: Trouble los creations de ports tout sour riches of apple CESSION DE TROIS: Trouble los creations de ports tout sour riches de apple CESSION DE TROIS: Trouble los creations de ports tout sour riches de apple CESSION DE TROIS : Trouble los creations de ports tout sour riches de apple CESSION DE TROIS : Trouble los creations de ports tout sour riches de apple CESSION DE TROIS : Trouble los creations de ports tout sour riches de la complexión CESSION DE TROIS : Trouble los creations de ports tout sour riches de la complexión CESSION DE TROIS : Trouble los creations de ports tout sour riches de la complexión CESSION DE TROIS : Trouble los creations de ports tout sour la complexión CESSION DE TROIS : Trouble los creations de ports tout sour la complexión CESSION DE TROIS : Trouble los creations de ports tout sour la complexión CESSION DE TROIS : Trouble los creations de ports tout sour la complexión CESSION DE TROIS : Trouble los creations de ports tout sour la complexión CESSION DE TROIS : Trouble los c

MONATRICULATION: AN RCS FOREAMS

AVIS DE CONSTITUTION

For acts stock saling grade on date du 2h audii 2023 est constitute whit Socials consentant les consciléctiques sumontes :

FORMS: Social Calle Immediate DESCRIPATION: X,11E CON DES MORRES

DEMONSTRATION - XXII E COM RES MARRIES.

SER SOURL: 1000-4-19000 (HANDE)

CHET - Liquid de poir voice fronte sul fraged, jusquardet, le miles en violes, la secularion, la communica, l'intringuezant, l'identification de la color de la trace france. Il destination de la color de la trace france de desti minobilitées, de tron bines et destination de la convolution de la co

ATRICULATION: An RCS & DRIEBANS

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Commune de CHANTECOQ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

A MARTICA OUTDITY COMMUNICATION.

The entropile publication of the joinst constitution to coverte, du weats 2 ma (2003 o mitto as and 6 spin 2003 o mitto) which see his between 8 martin of the production of the contribution floates in addition 10 mits 10



Matte Annie ROSE et Mme Maryse MENDES,

survenu le 30 avril 2023, à l'âge de 84 ans. La cérémonie civile aura lieu le mardi 9 mai 2023, à 10 h 30, au cimetière de Montorga de l'êce se réunira. Un registre tiendra lieu de condoléances.

PF Patord-Caton, Amily (02.38.85.12.12).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

MONTARGIS

ses nièces; M. Serge ROSE et M. Antonio MENDES, ses neveux;

ses neveux ; Sandrine, Erwan et Ugo, ses petits-neveux ; ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Daniel COLLINON Chevolier de l'ordre des Palmes académiques



AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS MÉZIÈRES-EN-GATINAIS

Mme Manique LE DRUILLENNEC, sa maman ;

Mille manages
Sa seeur;
Sa compagne;
Ses enfonts,
Et toute la famille
ont, la tristesse de yous faire part du décks de Monsieur Christophe LE DRUILLENNEC

survenu le 20 avril 2023. La cérémonie religieuse a cu lieu le mer-credi 26 avril 2023, et l'inhumation au cime-tière de Prutoy.

Ets J. Rondeou, Amily (02:38:07:00:07).

Philippe RAGEY - Rapport - Enquête publique n° E23000039 / 45 CHANTECOQ

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le président de la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO)

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique uniquee, prescrite par arrêté préfectoral du 3 avril 2023, relative à :

- la demande de permis de construire, déposée par la société EPV47, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CHANTECOQ, au lieudit « Les Huguets », d'une part,
- -la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la 3CBO, d'autre part,

a été publié par voie d'affiche(s) 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique (soit le 17 avril 2023 au plus tard) et pendant toute sa durée (soit jusqu'au 5 juin 2023 à 17h00), au siège de la 3CBO ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

Fait à CHATEAU-RENARD, le 10 6 7 4 2023

(Sceau de la 3CBO)

BCBO

LE PRESIDENT,

C. SETHOUL

Vu LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

10 La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 juin 2023.

CERTIFICAT CONSTATANT LE DEPOT, AU SIEGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CLERY, DU BETZ ET DE L'OUANNE (3CBO), DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le président de la 3CBO

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique unique, prescrite par arrêté préfectoral du 3 avril 2023, relative à :

- la demande de permis de construire, déposée par la société EPV47, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CHANTECOQ, au lieudit « Les Huguets », d'une part,
- -la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la 3CBO, d'autre part,

ont été déposées, sur supports papier et numérique, au siège de la 3CBO et, après publication régulière, sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit du 2 mai 2023 à 8h30 au 5 juin 2023 à 17h00.

Fait à CHATEAU-RENARD, le . 6 Akin 2023

3 C B O

(Sceau de la 3CBO)

LE PRESIDENT.

C. BETHOUZ

Vu LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le soit le 5 juin 2023.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de CHANTECOQ

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique uniquee, prescrite par arrêté préfectoral du 3 avril 2023, relative à:

- la demande de permis de construire, déposée par la société EPV47, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CHANTECOQ, au lieudit « Les Huguets », d'une part,
- -la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, d'autre

a été publié par voie d'affiche(s) 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique (soit le 17 avril 2023 au plus tard) et pendant toute sa durée (soit jusqu'au 5 juin 2023 à 17h00), à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

Fait à CHANTECOQ le (1) 6 Juin 2023

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

Jean-Pierre LAPENE MAIRE DE CHANTECOQ

Vu LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'enquête</u> publique, soit le 5 juin 2023.

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT CONSTATANT LE DEPOT EN MAIRIE DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le maire de la commune de CHANTECOQ

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique unique, prescrite par arrêté préfectoral du 3 avril 2023, relative à :

- la demande de permis de construire, déposée par la société EPV47, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CHANTECOQ, au lieudit « Les Huguets », d'une part,
- -la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, d'autre part,

ont été déposées, sur supports papier et numérique, en mairie de CHANTECOQ et, après publication régulière, sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit du 2 mai 2023 à 8h30 au 5 juin 2023 à 17h00.

Fait à CHANTECOQ, le (1) 6 Juin 2023

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

Jean-Pierre LAPENE MAIRE DE CHANTECOO

Vu le commissaire enqueteur,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le soit le 5 juin 2023.

Olivier ROCHOUX Thomas LEMONNIER Pierre CHAUDRE LESOEUR Commissaires de Justice Associés 2 Rue Flandres Dunkerque CS 10506 45125 MONTARGIS

EXPEDITION

Dossier: 24635

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE QUATORZE AVRIL

A la requête de :

EPV 47, société à responsabilité limitée à associé unique immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 835 177 494, dont le siège social est situé ZA LE BOSQUET, Rue de la Lisière 67580 MERTZWILLER, prise en la personne de son gérant en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Lequel m'a fait exposer:

Que la société requérante a déposé, le 21 mars 2022, une demande de permis de construire en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CHANTECOQ (Loiret), au lieudit « Les Huguets ».

Qu'en application d'un arrêté préfectoral rendu le 03/04/2023 par la Préfète du Loiret, il sera procédé, pendant une durée de 35 jours consécutifs, du mardi 2 mai 2023 à 8h30 au lundi 5 juin 2023 à 17h00, à une enquête publique unique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société EPV 47 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CHANTECOQ, au lieudit « Les Huguets », d'une part, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de la 3CBO, d'autre part.

Qu'un avis portant à la connaissance du public la prescription de l'enquête publique, intitulé AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE doit être affiché en mairie de CHANTECOQ (Loiret), commune d'implantation de la centrale photovoltaïque au sol, ainsi qu'au siège de la 3CBO et sur le lieu de l'installation, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Que la société EPV 47 a fait procéder à l'affichage de cet AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE sur le site prévu pour l'installation.

Que la société EPV 47 m'a requis à l'effet de me déplacer et de constater l'affichage réglementaire de cet AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE en mairie de CHANTECOQ, au siège de la 3CBO et sur le site prévu pour l'installation.

Déférant à cette réquisition,

Je, Olivier ROCHOUX, Commissaire de Justice Associé, membre de la société civile professionnelle Olivier ROCHOUX, Thomas LEMONNIER et Pierre CHAUDRE LESOEUR, Commissaires de Justice associés, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à MONTARGIS (Loiret), 2 Rue Flandres Dunkerque, soussigné,

Porteur d'un exemplaire de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE dont copie est annexée au présent procès-verbal,

Me suis transporté ce jour au siège de la 3CBO (Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne), situé 569 route de Châtillon-Coligny 45220 CHATEAU-RENARD.

Là étant, j'ai constaté l'affichage de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE sus-désigné sur un panneau d'affichage.

Ce document est visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite transporté ce jour à la mairie de CHANTECOQ, Loiret, 52 rue de l'Alleaume.

Là étant, j'ai constaté l'affichage de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE sus-désigné sur les deux côtés d'un panneau d'affichage municipal situé à droite de la mairie, portant la mention « INFORMATIONS MUNICIPALES ».

Ce document est visible et lisible depuis la voie publique.

J'ai également constaté ce jour l'affichage de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE sur un panneau d'affichage municipal fixé sur la façade avant de la mairie de CHANTECOQ.

Ce document est visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite transporté ce jour sur la commune de CHANTECOQ, Loiret, lieudit « Les Huguets ». Là étant, j'ai constaté l'apposition sur le terrain, d'un panneau fixé sur la clôture entourant le site prévu pour l'installation.

Cette affiche, intitulée AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE, contient les mêmes mentions que celles figurant sur l'exemplaire annexé au présent acte. Je précise que cette affiche sur laquelle est reproduit l'avis d'enquête publique unique sus-désigné est au format A2 et que le texte de cet avis est imprimé en caractères noirs sur fond jaune. Ce document est visible et lisible depuis la voie publique.

Je me suis ensuite transporté ce jour sur la commune de CHANTECOQ, Loiret, lieudit « Les Huguets ». Là étant, j'ai constaté l'apposition sur le terrain, d'un panneau fixé sur un portail de chantier, devant l'entrée du site prévu pour l'installation.

Cette affiche, intitulée AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE, contient les mêmes mentions que celles figurant sur l'exemplaire annexé au présent acte. Je précise que cette affiche sur laquelle est reproduit l'avis d'enquête publique unique sus-désigné est au format A2 et que le texte de cet avis est imprimé en caractères noirs sur fond jaune. Ce document est visible et lisible depuis la voie publique.

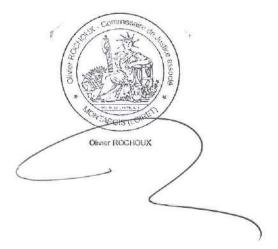
Vingt-deux photographies numériques prises par le Commissaire de Justice soussigné et illustrant les présentes constatations, sont annexées au présent procès-verbal.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

213,20 €

DONT PROCES VERBAL

COUT : Les articles cités ci-dessous sont extraits du Code d	e Commerce	
Honoraires (Article R 444-16)	170.00	€
Transport (Article A.444-48)	7,67	€
T.1.1117	*******	
Total HT	177,67	€
TVA 20,00 %	35,53	€
Total TTC	213,20	€



Annexée à un procès-verbal de constat du ministère de Olivier ROCHOUX Commissaire de Justice associé à MONTARGIS - en date du 14 Avril 2023 Affaire **S.A.R.L. EPV 47**





Annexée à un procès-verbal de constat du ministère de Olivier ROCHOUX Commissaire de Justice associé à MONTARGIS - en date du 14 Avril 2023 Affaire **S.A.R.L. EPV 47**



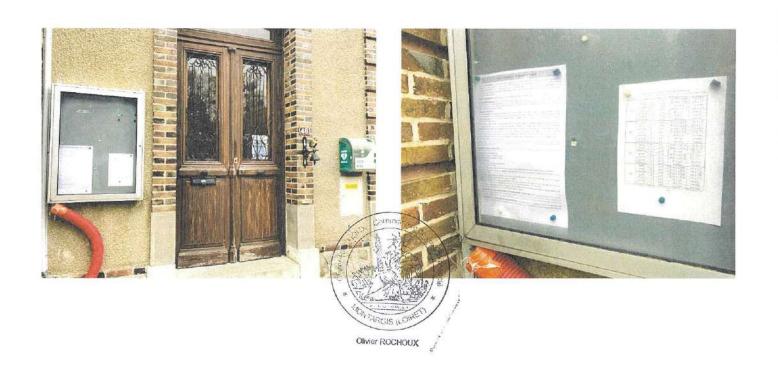


Annexée à un procès-verbal de constat du ministère de Olivier ROCHOUX Commissaire de Justice associé à MONTARGIS - en date du 14 Avril 2023 Affaire **S.A.R.L. EPV 47**





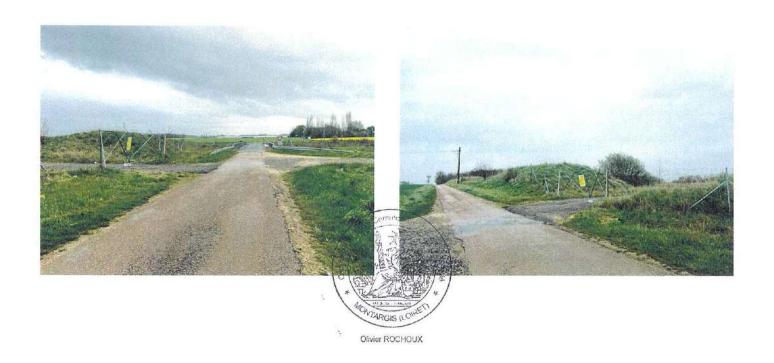
Annexée à un procès-verbal de constat du ministère de Olivier ROCHOUX Commissaire de Justice associé à MONTARGIS - en date du 14 Avril 2023 Affaire **S.A.R.L. EPV 47**





Annexée à un procès-verbal de constat du ministère de Olivier ROCHOUX Commissaire de Justice associé à MONTARGIS - en date du 14 Avril 2023 Affaire **S.A.R.L. EPV 47**





Annexée à un procès-verbal de constat du ministère de Olivier ROCHOUX Commissaire de Justice associé à MONTARGIS - en date du 14 Avril 2023 Affaire **S.A.R.L. EPV 47**



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

OBJET DE L'ENQUÊTE: Il sera procédé à une enquête publique unique relative à la demande de permis de construire déposée par la société EPV47, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CHANTECOQ, au lieudit « Les Huguets », d'une part, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO), d'autre part.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 35 JOURS CONSÉCUTIFS, DU MARDI 2 MAI 2023 À 8H30 AU LUNDI 5 JUIN 2023 À 17H00.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE CONSTITUÉ PAR LE PÉTITIONNAIRE, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SERA DÉPOSÉ, SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMÉRIQUE, EN MAIRIE DE CHANTECOQ, SIÈGE DE L'ENQUÊTE (52 RUE DE L'ALLEAUME, 45320 CHANTECOQ), ET AU SIÈGE DE LA 3CBO (569 ROUTE DE CHÂTILLON-COLIGNY, 45220 CHATEAU-RENARD), OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX CI-APRÈS :

- MAIRIE DE CHANTECOQ :

- EN SEMAINE PAIRE: LES LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI DE 8H30 à 12H30 ET DE 13H00 à 17H00; LE VENDREDI DE 9H00 à 12H00;
- EN SEMAINE IMPAIRE: LES LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H00 À 17H00; LE SAMEDI DE 9H00 À 12H00;
- AU SIÈGE DE LA 3CBO : DU LUNDI AU JEUDI DE 9HOO À 12HOO ET DE 14HOO À 17HOO ; LE VENDREDI DE 9HOO À 12HOO ET DE 14HOO À 16H3O ; FERMETURE LE SAMEDI.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.123-12 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, UN ACCÈS GRATUIT AU DOSSIER D'ENQUÊTE EST ÉGALEMENT GARANTI, PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, PAR UN POSTE INFORMATIQUE, EN MAIRIE DE CHANTECOQ ET AU SIÈGE DE LA 3CBO, AUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC.

CE DOSSIER D'ENQUÊTE SERA ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT, DANS LE LOIRET: HTTPS://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Enquetes-publiques-et-declarations-d-utilite-publique/Enquetes-publiques-liees-a-l-amenagement-du-territoire/Amenagement-du-territoire-Enquetes-publiques-en-cours

LE PUBLIC POURRA SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR CE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ EPV47 (ZA LE BOSQUET, RUE DE LA LISIÈRE, 67580 MERTZWILLER, TÉL: 03 88 90 52 56, COURRIEL: contact@tryba-energy.com) ET DE LA 3CBO (SERVICE URBANISME HABITAT, TÉL: 02.38.28.07.06, COURRIEL: urbanisme@3cbo.fr).

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : AFIN DE RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC, M. PHILIPPE RAGEY, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS, SIÉGERA LES JOURS ET HEURES SUIVANTS :

À LA MAIRIE DE CHANTECOQ:

- LE SAMEDI 13 MAI 2023, DE 9HOO À 12HOO,
- LE JEUDI 25 MAI 2023, DE 14H00 À 17H00 ;

AU SIÈGE DE LA 3CBO :

- LE MERCREDI 10 MAI 2023, DE 14H00 À 17H00,
- LE LUNDI 5 JUIN 2023, DE 9H00 À 12H00.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET, PARAPHÉS PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET DÉPOSÉS EN MAIRIE DE DE CHANTECOQ ET AU SIÈGE DE LA 3CBO;
- PAR COURRIER POSTAL, À L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, ADRESSÉ À LA MAIRIE DE CHANTECOQ, AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE DÉPOSÉ DANS CETTE MAIRIE ;
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE DE MESSAGERIE SUIVANTE : PREF-ENQUETES-PUBLIQUES@LOIRET.GOUV.FR EN PRÉCISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE : « CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHANTECOQ ».

LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE DE CHANTECOQ, AU SIÈGE DE LA 3CBO ET À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ, BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONSEIL JURIDIQUE) ET PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET.

AU TERME DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE SERA PRISE PAR LA PRÉFÈTE DU LOIRET. LA 3CBO SERA CHARGÉE D'APPROUVER LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI.

Olivier ROCHOUX
Thomas LEMONNIER
Pierre CHAUDRE LESOEUR
Commissaires de Justice Associes
2, Rue Flandres Dunkarre CS 10506
45125 MONTARGIS